



# Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

*Provisoire*

**6165<sup>e</sup>** séance

Mercredi 22 juillet 2009, à 15 h 15  
New York

---

<i>Président :</i>	M. Kutesa / M. Rugunda / M. Mugoya . . . . .	(Ouganda)
<i>Membres :</i>	Autriche . . . . .	M. Lutterotti
	Burkina Faso . . . . .	M. Kafando
	Chine . . . . .	M. Hu Bo
	Costa Rica . . . . .	M. Guillermet
	Croatie . . . . .	M. Skračić
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Gee
	Fédération de Russie . . . . .	M. Safronkov
	France . . . . .	M. Chatel
	Jamahiriya arabe libyenne . . . . .	M. Dabbashi
	Japon . . . . .	M. Tsuruga
	Mexique . . . . .	M. Vargas
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Harvey
	Turquie . . . . .	M. Erdoğan
	Viet Nam . . . . .	M. Nguyen Luu Hai

## Ordre du jour

Consolidation de la paix après les conflits

Rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2009/304)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est reprise à 15 h 20.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les orateurs, comme je l'ai indiqué à la séance de ce matin, qu'ils sont priés de limiter la durée de leur intervention à un maximum de cinq minutes, afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec toute l'efficacité voulue. Les délégations qui ont préparé des déclarations de plus de cinq minutes sont priées de distribuer des copies du texte et d'en prononcer une version abrégée dans la salle du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

**M. Abdelaziz** (Égypte) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais exprimer la reconnaissance de ma délégation pour la convocation de ce débat public important sur la consolidation de la paix après un conflit destiné à examiner le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2009/304), en réponse à la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité du 20 mai 2008 (S/PRST/2008/16), et je voudrais également adresser mes remerciements et ma gratitude au Secrétaire général pour la présentation de son rapport.

Comme la présidence du Conseil et les membres le savent déjà, j'en suis sûr, la première partie de mon exposé se fera au nom de l'Égypte et de l'Irlande, qui coprésident la réunion intitulée « Consolidation de la paix après les conflits : défis contemporains et voie à suivre », convoquée par les Gouvernements égyptien et irlandais au Caire, les 18 et 19 mai 2009. La conférence a abordé nombre de questions contenues dans le rapport du Secrétaire général que nous examinons aujourd'hui.

L'Égypte et l'Irlande ont pris l'initiative d'organiser la réunion du Caire pour inviter les hauts fonctionnaires de tous les groupes régionaux à examiner les possibilités et les défis actuels dans le domaine de la consolidation de la paix et les solutions potentielles qui pourraient être apportées à ces défis. La réunion du Caire s'est tenue au moment où nous tirions les enseignements des expériences de la consolidation de la paix dans les quatre pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de la consolidation de la paix, à savoir le Burundi, la Sierra Leone, la Guinée-Bissau et la République centrafricaine, ainsi que dans d'autres pays qui sortent d'un conflit. Un autre élément important de la réunion était l'examen prochain de la Commission de consolidation de la paix,

du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix qui aura lieu en 2010, conformément aux résolutions fondatrices de la Commission.

La réunion a souligné l'importance qu'il y a à examiner les causes économiques et sociales sous-jacentes des crises, de renforcer la coordination et la coopération parmi les institutions et organisations régionales et les pays donateurs, d'assurer la compréhension de l'appropriation nationale et la nécessité d'instaurer la confiance au niveau infranational. On a souligné l'importance du renforcement des capacités – qui doit être spécifique à un pays et adapté aux besoins du pays en question – ainsi que de la nécessité de consolider les compétences institutionnelles, notamment hors des capitales, et la nécessité pour les acteurs internationaux de réduire la charge administrative qui pèse sur les acteurs locaux.

On a également insisté sur le fait qu'il faut une intervention efficace et cohérente à la consolidation de la paix, coordonnée par l'ONU, et que l'ONU ne doit pas se substituer au gouvernement dans l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités, mais doit appuyer et renforcer la capacité gouvernementale de faire face efficacement aux défis qu'il rencontre.

Les participants ont mis en relief le rôle de la Commission de consolidation de la paix et le rôle important que jouent la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres partenariats avec l'ONU. Ils ont mentionné le manque d'appui et de financements internationaux cohérents dans des domaines essentiels, la nécessité d'établir des procédures plus simplifiées pour les donateurs, ce qui permettrait des gains rapides et des financements plus souples, réduirait les délais de décaissement des fonds et favoriserait les versements provenant de la diaspora.

La réunion a également permis de mettre en lumière le rôle important joué par les organisations régionales dans l'appui fourni aux efforts de consolidation de la paix, à la fois sur le plan de l'appui politique et du développement des capacités régionales de consolidation de la paix. On a souligné le fait que l'ONU doit poursuivre le renforcement des partenariats et créer des synergies plus fortes avec les organisations régionales afin de mieux appuyer les pays qui sortent d'un conflit. On a reconnu que certaines organisations régionales souffrent d'un manque de ressources adaptées pour jouer leur rôle potentiel, et les

organisations de donateurs ont alors été encouragées à les appuyer.

À cet égard, je voudrais informer le Conseil de l'initiative égyptienne visant à renforcer la structure de l'Union africaine en matière de paix et de sécurité, dans le cadre du partenariat stratégique entre l'Union européenne et l'Afrique. Le but de cette initiative est de concevoir et de mettre sur pied le cadre de reconstruction et de développement après un conflit, établi par l'Union africaine par la création d'un centre régional œuvrant en étroite collaboration institutionnelle avec l'Union africaine, l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations régionales et internationales.

De manière générale, la réunion qui s'est tenue au Caire a fourni aux États membres l'occasion précieuse de débattre et d'échanger leurs points de vue sur des sujets de préoccupation essentiels, et nous sommes satisfaits – l'Égypte et l'Irlande – de voir que beaucoup de ces éléments ont été pris en compte dans l'élaboration du rapport du Secrétaire général.

Je souhaiterais commenter le rapport du Secrétaire général, au nom de mon pays, et je voudrais féliciter le Secrétaire général et son équipe pour la rédaction de ce rapport détaillé, et faire part de l'appui de l'Égypte aux idées et conclusions qui y sont reflétées, en particulier l'accent mis sur le renforcement des compétences nationales et sur le fait de faire en sorte qu'il s'agit bien d'une stratégie d'entrée et pas uniquement d'une base pour une stratégie de sortie, la nécessité de respecter l'appropriation nationale et de veiller à ce que les efforts déployés en faveur de la consolidation de la paix le soient au niveau national, avec l'appui et les conseils de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social, du Conseil de sécurité, de la Commission de consolidation de la paix, du système des Nations Unies dans son ensemble et des États Membres. C'est aux dirigeants nationaux de faire en sorte que la vision, la stratégie et la prise de décisions répondent efficacement aux réalités du terrain. Par conséquent, on compte que l'ONU joue un rôle moteur sur le terrain, en facilitant l'engagement entre les acteurs nationaux et internationaux, ainsi qu'entre les acteurs internationaux eux-mêmes, et ce, sans remettre en cause le rôle de la Commission de consolidation de la paix.

Nous approuvons le programme établi par le Secrétaire général dans son rapport pour renforcer la contribution de l'ONU visant à intervenir plus rapidement et plus efficacement au lendemain d'un

conflit, cependant il faut encore éclaircir certaines des questions abordées.

Premièrement, le rapport donne l'impression que le Conseil de sécurité est le principal acteur en matière d'efforts de consolidation de la paix au lendemain d'un conflit – par exemple, au paragraphe 14. À ce stade, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social doivent jouer un rôle équivalent. Deuxièmement, tous les aspects concernant les fichiers d'experts civils et les capacités permanentes doivent encore être examinés en détail. Je propose pour cela que le Secrétaire général présente un rapport détaillé qui servirait de base pour les débats entre États Membres. Troisièmement, le renforcement des équipes d'encadrement de l'ONU sur le terrain, ainsi que les mesures prises par le Secrétaire général, et stipulées dans le rapport, destinées à renforcer l'obligation de rendre compte pour les Représentants spéciaux sont des thèmes qui méritent d'être davantage examinés et élaborés.

Quatrièmement, la partie du rapport concernant le rôle de la Commission de la consolidation de la paix n'a pas incorporé les propositions spécifiques visant à renforcer le rôle de la Commission en la rendant plus souple et plus efficace au lendemain d'un conflit, plutôt que de recommander au Conseil de sécurité d'examiner de quelle manière les conseils de la Commission de consolidation de la paix pourraient apporter une contribution à son travail pendant la première phase d'examen d'une situation par le Conseil. Cette recommandation, même si elle peut amener à renforcer le rôle joué par la Commission de consolidation de la paix, peut par ailleurs amener à accroître la domination du Conseil sur le travail de la Commission vis-à-vis du rôle de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Il est donc nécessaire d'examiner de manière plus approfondie cette proposition afin de veiller à ce qu'elle n'affecte pas l'équilibre institutionnel entre les principales instances de l'Organisation.

Cinquièmement, il faut comprendre clairement les relations internes qui existent entre les activités de consolidation de la paix au lendemain d'un conflit, notamment le lien entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix, et ce sous tous leurs aspects, y compris le financement de ces activités.

Pour terminer, ma délégation voudrait vous adresser sa gratitude, Monsieur le Président, pour avoir convoqué cette séance, ainsi qu'au Secrétaire général,

pour avoir présenté son intéressant rapport, avec le souhait que l'ONU en tire profit par le renforcement de son intervention au lendemain d'un conflit.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Burundi.

**M. Gahutu** (Burundi) : C'est pour moi un réel plaisir et un grand honneur que de prendre la parole devant Vos Excellences, à l'occasion de la présentation du Rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix après les conflits (S/2009/304) et de souhaiter à la présidence de cet auguste Conseil, plein succès. Je voudrais ensuite saluer et en même temps féliciter le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour les conseils combien pertinents, sages et multiformes qu'il a prodigués dans son rapport.

Étant moi-même ressortissant d'un pays qui sort d'un conflit de plus d'une décennie, notre gouvernement souscrit entièrement aux principes directeurs qui sont évoqués dans le rapport. Bien que tous ces principes soient intimement liés et interdépendants, ma délégation voudrait insister sur l'importance de certains d'entre eux, à commencer par le principe de l'appropriation nationale.

Les efforts de consolidation de la paix incombent au premier chef aux pays concernés. L'ONU et la communauté internationale devraient donc à cet égard jouer un rôle catalytique d'appui et contribuer au renforcement des capacités nationales, dès la signature de cessation définitive des hostilités.

S'agissant du leadership, nous approuvons le Secrétaire général quand il appelle à la création d'un mécanisme de haut niveau qui assurerait un bon leadership de l'ONU sur le terrain et appuierait les équipes qui travaillent sur place.

Pour ce qui est de la cohérence, la restauration de la paix, son maintien, sa consolidation et la reconstruction postconflit doivent aller de pair. Cela exige alors la participation de tous les organismes du système des Nations Unies.

Chaque fois après un conflit, les défis à relever sont immenses et de toutes sortes. Chaque cas a ses propres spécificités et les moyens pour rétablir la paix sont aussi différents pour chaque cas et dans chaque domaine. Ainsi, le présent débat intervient au moment où le processus de consolidation de paix au Burundi vient de connaître des avancées significatives dans la plupart des domaines susceptibles de stabiliser définitivement le pays. Nous citerons à titre d'exemple

la mise en place de la Commission électorale nationale indépendante, la mise en œuvre intégrale des accords politiques signés entre le Gouvernement et l'ex-mouvement rebelle Parti pour la libération du peuple hutu-Forces nationales de libération, aujourd'hui devenu parti politique, l'engagement du Gouvernement burundais en faveur de la politique de démobilisation et de la réinsertion des rapatriés, entre autres.

Dans le domaine de la bonne gouvernance, la culture du dialogue entre les partenaires nationaux se poursuit à travers des sessions et des ateliers organisés dans tout le pays.

Dans le domaine de la sécurité, la professionnalisation des corps de défense et de sécurité et le désarmement de la population civile se sont poursuivis.

La dimension régionale de la sécurité n'a pas été négligée. Les ministres de la défense des pays de la Communauté économique des pays des Grands Lacs viennent d'affirmer leur détermination à combattre les forces négatives opérant dans la sous-région et à garantir la sécurité sur nos frontières communes.

S'agissant de l'état de droit et de la lutte contre l'impunité, ma délégation est heureuse d'annoncer que les consultations en vue de la mise en œuvre de la justice de transition ont bien commencé le 14 juillet 2009. Le règlement des litiges fonciers se poursuit, et le Gouvernement a adopté la politique foncière nationale et un nouveau code foncier adapté à la situation actuelle.

Au regard des défis qui restent à relever, le processus de consolidation de la paix au Burundi nécessite des apports additionnels par rapport au plan d'actions prioritaires. En effet, beaucoup d'impondérables dont la crise financière, énergétique et alimentaire mondiale, ont remis en cause toutes nos prévisions financières initiales. Le Gouvernement de la République du Burundi attend encore la concrétisation du « plan Marshall » pour le Burundi proposé par la Commission de consolidation de la paix l'année dernière, sollicite encore une fois le déboursement des fonds promis par ses partenaires lors de la table ronde du mois de mai 2007, et remercie ceux qui ont déjà honoré leurs promesses.

Le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi a été mis sur pied et a servi d'instrument qui rassemble le Gouvernement, la Commission de consolidation de la paix de l'ONU, les

partenaires nationaux et internationaux autour d'un ensemble d'objectifs communs en matière de consolidation de la paix. D'une manière générale, les tendances, les progrès réalisés et le bilan des engagements montrent une bonne évolution dans tous les domaines de consolidation de la paix. Le Burundi remercie encore une fois le Secrétaire général pour son rapport et le soutien qu'il n'a cessé d'apporter au processus de paix dans mon pays.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

**M. McNee** (Canada) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat opportun. Je voudrais également m'associer aux autres orateurs qui ont remercié le Secrétaire général pour son important rapport (S/2009/304) et me féliciter vivement de son engagement personnel à l'égard de la consolidation de la paix. Je voudrais aussi remercier les représentants du Programme des Nations Unies pour le développement et de la Banque mondiale pour les contributions très utiles qu'ils ont apportées en début de journée.

Le Canada œuvre depuis longtemps aux activités de maintien et de rétablissement de la paix de l'ONU. Cette contribution sous-tend notre vif attachement à la consolidation de la paix, lui-même illustré par le fait que le Canada préside la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix.

Dans ce contexte, nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. Nous estimons qu'il s'agit là d'un progrès important pour les activités de consolidation de la paix au sein de l'ONU. Ce rapport se veut un appel à l'action qui attire l'attention sur des enjeux face auxquels les efforts de l'ONU et de la communauté internationale sont inadéquats ou incohérents.

Au cours de la dernière décennie, la communauté internationale a pris conscience que la fragilité des États au lendemain d'une crise représente à la fois un enjeu de développement crucial et un risque éventuel pour la stabilité internationale. Une réponse inadéquate aux besoins de relèvement rapide des États fragiles menace d'aggraver la pauvreté, accroît le risque d'une reprise des violences et fait peser une menace réelle sur la stabilité régionale et internationale.

Dans le même temps, la poursuite des objectifs liés au redressement rapide ne saurait se faire en vase

clos. Sur ce point, il importe de noter que ce débat se tient à la suite de la publication récente du rapport du Secrétaire général sur la médiation des conflits (S/2009/189), et au moment même où se déroulent des consultations sur l'avenir des missions de maintien de la paix.

Les avantages d'investir dans la consolidation de la paix apparaissent de plus en plus évidents et la Sierra Leone est un excellent exemple des progrès véritables qui sont possibles lorsque la communauté internationale travaille de concert à l'appui de dirigeants nationaux forts.

La consolidation de la paix est une tâche complexe et multiforme. Si l'importance accordée à celle-ci peut varier en fonction de chaque cas particulier et des époques, les grands principes qui la sous-tendent demeurent les mêmes. Le premier d'entre eux consiste à faire en sorte que l'État puisse de nouveau pourvoir au bien public de ses citoyens, y compris exercer la justice et appliquer la primauté du droit, fournir des services sociaux de base et favoriser un environnement économique porteur. Le deuxième de ces principes est de rétablir la légitimité de l'État en veillant à ce que les dirigeants politiques soient responsables du respect des règles démocratiques devant leurs citoyens. Le troisième principe tient à la nécessité de favoriser la réconciliation sociale par une action en amont, afin de cicatrifier les blessures infligées par le conflit. Quatrièmement, une revitalisation rapide de l'économie doit permettre de créer des emplois et d'assurer un avenir meilleur au bénéfice des populations éprouvées et pour les anciens combattants. Enfin, et c'est peut-être là le principe le plus important, il faut une direction politique éclairée qui fasse passer les intérêts du pays et de sa population au-dessus de toute autre chose.

Dans ce contexte, le rapport apporte une contribution cruciale en ce qu'il met l'accent sur la coopération, la coordination et la cohérence. Les acteurs internationaux doivent poursuivre des priorités communes, fondées sur une évaluation de la situation et une compréhension claire des rôles et responsabilités. Il convient de s'attacher, tout particulièrement, de concert avec la Banque mondiale, à clarifier les responsabilités respectives au titre des principaux secteurs de la consolidation de la paix. Pour améliorer la contribution de l'ONU, il importe en outre de renforcer les équipes de direction sur le terrain. Le Canada est également encouragé par l'importance accordée aux évaluations des besoins après un conflit,

étant entendu qu'il s'agit d'un outil d'évaluation uniforme et englobant.

Sans un État fonctionnel, il est difficile d'instaurer une paix et une prospérité durables. La consolidation de la paix est une responsabilité qui incombe avant tout aux acteurs nationaux. Le Canada se félicite des recommandations du rapport conseillant de procéder à une évaluation initiale des capacités nationales existantes, de renforcer les capacités en matière de développement et d'appuyer le suivi national de l'aide internationale. Le Canada presse également les acteurs œuvrant pour la consolidation de la paix d'examiner comment il est possible de mieux mettre à contribution les compétences des diasporas pour le redressement après un conflit. Au cours de cette période décisive, il est également possible de mieux utiliser les compétences d'organisations régionales, y compris de favoriser une coopération accrue entre les pays du Sud, à l'appui de la consolidation de la paix.

Nous touchons ici à une question importante : l'accès rapide à une assistance technique efficace. Le rapport du Secrétaire général (S/2009/304) renferme des recommandations utiles visant à améliorer le soutien au personnel des Nations Unies sur le terrain. À cet égard, il convient également d'appliquer à d'autres situations, pour lesquelles des besoins ont été recensés, l'expérience acquise avec des modèles tels que la Force de police permanente, le Groupe de l'appui à la médiation et l'Initiative d'intervention rapide au service de la justice. Une coopération plus étroite avec des organisations régionales et sous-régionales s'avère elle aussi très prometteuse. De plus, la communauté internationale devrait réexaminer comment il est possible de mieux coordonner les mécanismes d'action civils bilatéraux et multilatéraux, tels que les listes d'experts, et d'amener ceux-ci à agir plus rapidement en cas de crise.

*(l'orateur poursuit en français)*

Le Secrétaire général a énoncé des objectifs fondamentaux en matière de consolidation de la paix, qui englobent le soutien à la sécurité de base, aux processus politiques, aux services essentiels, à la gouvernance et la revitalisation de l'économie.

La justice transitionnelle et la réconciliation nationale revêtent ainsi une importance cruciale pour la consolidation de la paix après un conflit. Les populations locales doivent avoir accès à des dispositifs officiels et officieux qui facilitent la guérison des collectivités et permettent de remédier

aux violations perpétrées pendant le conflit. Un système de justice efficace s'avère également essentiel pour favoriser la prise de responsabilité, renforcer la confiance envers les institutions nationales et instaurer une sécurité de base. D'abord et avant tout, l'aide internationale doit contribuer à mettre en place des institutions juridiques pleinement attachées à la transparence et au respect des droits humains. Sur ce point, le Canada accueille avec beaucoup de satisfaction l'importance que le rapport accorde à la participation pleine et entière des femmes et des enfants à la consolidation de la paix ainsi qu'à la protection de leurs droits.

De même, il est essentiel d'améliorer le financement. La création du Fonds pour la consolidation de la paix marque un progrès important à cet égard. De plus, les efforts se poursuivent à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), tout particulièrement au sein du Comité d'aide au développement, afin d'établir les meilleures pratiques en ce qui concerne l'aide après un conflit. Par ailleurs, le Canada se réjouit de la révision récente des modalités d'application du Fonds pour la consolidation de la paix et des recommandations du Secrétaire général pour ce même mécanisme. C'est ainsi qu'un financement rapide et souple, dès maintenant, aide à prévenir la nécessité d'interventions ultérieures plus coûteuses.

Le rapport a, en outre, des implications importantes pour la Commission de la consolidation de la paix. À notre avis, la Commission continue d'être sous-utilisée, de sorte qu'il est important de revoir son rôle au lendemain immédiat d'un conflit. Il convient de se fixer des objectifs plus ambitieux pour ce qui est de la nature et de la portée de son travail. La Commission pourrait jouer un rôle central et efficace au titre de l'établissement des priorités, de la coordination et du soutien aux stratégies de consolidation de la paix. Nous ne devrions pas nous contenter de moins.

Enfin, il appartient maintenant au système des Nations Unies de donner suite aux recommandations du rapport. Il est également important de faire le point régulièrement à l'intention des États Membres sur les progrès réalisés en ce sens. Dans d'autres domaines, notamment le renforcement des capacités nationales, la capacité d'action rapide civile et le financement, les États Membres doivent aussi jouer un rôle d'initiative. En qualité de membre de la Commission de la consolidation de la paix, à laquelle il est résolument attaché, et d'important donateur au Fonds pour la

consolidation de la paix, le Canada est disposé à appuyer ces efforts.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de la Suède.

**M. Lidén** (Suède) (*parle en anglais*): J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que l'Ukraine, la République, de Moldova et l'Arménie, se rallient à la présente déclaration.

Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général pour son rapport opportun (S/2009/304).

Au cours de la dernière décennie, la communauté internationale a de plus en plus été amenée à empêcher les États de s'effondrer, de se fragmenter ou de retomber dans le conflit. Le défi auquel nous devons faire face consiste souvent à contribuer à l'édification de structures étatiques qui fonctionnent dans des zones déchirées par des troubles politiques et par l'héritage de la violence. Au fil des années, nous avons tiré des enseignements importants, et le rapport du Secrétaire général nous donne l'occasion de renforcer davantage les capacités de l'ONU en matière de consolidation de la paix. Beaucoup de ses recommandations importantes doivent être mises en œuvre de toute urgence. Nous attendons avec intérêt que le Secrétaire général poursuive dans cette voie et demeure attaché à la promotion de cet important programme.

Le rapport se concentre à juste titre sur le lendemain immédiat d'un conflit. Nous savons par expérience qu'il s'agit là d'une phase particulièrement fragile et essentielle à la consolidation de la paix, caractérisée par des conditions de sécurité fragiles, des besoins pressants dans le domaine humanitaire et celui des droits de l'homme et par une grande incertitude politique. Pour la communauté internationale, il s'agit d'une phase où nos capacités de fournir une assistance sont rudement mises à l'épreuve.

L'existence de conditions de sécurité minimales est en effet essentielle pour réaliser un développement pacifique, mais tous les aspects de la consolidation de la paix doivent être pris en compte dès le début du processus. Pour que le désarmement et la démobilisation des ex-combattants soient couronnés de succès, il doit y avoir un cadre qui permet de réintégrer

ces personnes. En plus du déploiement d'une opération de maintien de la paix, des efforts doivent être déployés pour stimuler la reprise économique, appuyer la prestation de services de base et rétablir l'état de droit, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme.

Le principal défi à relever est celui de l'édification des structures d'institutions publiques qui fonctionnent. Ce processus exige la participation de toutes les parties prenantes concernées. Il est essentiel que les pays prennent en charge le processus, comme cela est souligné dans le rapport du Secrétaire général. Des efforts particuliers doivent être déployés pour faire participer les femmes, les jeunes et les groupes minoritaires qui risquent d'être exclus.

Une stratégie cohérente entre les acteurs internationaux dans les opérations sur le terrain est essentielle pour appuyer d'une manière efficace les processus nationaux. Malheureusement, cette cohérence fait souvent défaut. L'Union européenne appuie la recommandation du Secrétaire général selon lequel il est nécessaire de rendre plus efficace et plus transparente la direction des Nations Unies sur le terrain, habilitée à diriger les efforts internationaux immédiats visant à appuyer les autorités nationales. Il est nécessaire d'avoir une série de priorités communes pour combler l'écart existant entre la stabilisation rapide et les activités de redressement, ainsi que la planification à long terme du développement. Il est également nécessaire de mettre en place des mécanismes pour faire un suivi, une évaluation et un ajustement plus efficaces des stratégies.

L'Union européenne se félicite que l'accent soit mis dans le rapport sur l'évaluation commune des besoins, la planification et l'appui. Nous devons désormais trouver une façon de mettre cela en pratique. Nous attendons avec intérêt d'examiner les recommandations portant sur les équipes spéciales intégrées et sur l'appui du Siège aux coordinateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies.

Nous abondons dans le sens du Secrétaire général qui demande que les rôles et les responsabilités des principaux acteurs dans le domaine de la consolidation de la paix, aussi bien au sein des Nations Unies, qu'entre l'ONU, la Banque mondiale et d'autres acteurs, soient définis plus clairement. Ces organismes désignés comme chefs de file ont une responsabilité particulière, à savoir de procéder aux investissements appropriés pour apporter un appui prévisible dans les

meilleurs délais. Ces arrangements doivent faire l'objet d'examen réguliers.

Nous trouvons encourageante l'évaluation positive de la Force de police permanente et apprécions que les capacités civiles déployables rapidement continuent de se développer et de s'étendre à d'autres domaines touchant à l'état de droit. Nous attendons avec impatience l'examen d'ensemble proposé afin d'analyser comment l'ONU peut contribuer à élargir et approfondir la réserve d'experts civils, en particulier dans les régions touchées et dans le sud. Dans ces circonstances, l'UE voudrait également insister sur le rôle important que jouent les femmes dans la consolidation de la paix, tel qu'indiqué dans la résolution 1325 (2000).

La Commission de consolidation de la paix existe depuis trois ans. Elle est unique de par sa composition, son action pour intégrer la société civile et son approche axée sur les pays. Le potentiel stratégique de la Commission réside dans sa capacité de stimuler la coordination, de mobiliser des fonds, de maintenir l'attention braquée sur les pays sortant d'un conflit et de donner des conseils à tous les organismes pertinents du système des Nations Unies. Comme l'a suggéré le Secrétaire général, l'Union européenne voudrait que les conseils de la Commission soient plus activement considérés. L'examen de 2010 nous donnera une importante occasion de tirer parti des enseignements des premières années de fonctionnement et de procéder aux améliorations nécessaires. Il est également essentiel que le Bureau d'appui à la consolidation de la paix soit utilisé au maximum de son potentiel. À cette fin, le rôle du Bureau doit être clairement défini.

L'accès à un financement opportun et souple est souvent l'un des principaux défis à relever pour maintenir l'élan d'un processus de paix immédiatement après la conclusion d'un accord de paix. L'Union européenne se félicite que le Secrétaire général reconnaisse la nécessité de renforcer le rôle du Fonds pour la consolidation de la paix aux premiers stades de la consolidation de la paix. Nous devons nous efforcer de créer un Fonds pour la consolidation de la paix qui montre l'exemple en fournissant un financement de démarrage pour combler le fossé entre le conflit et le relèvement à un moment où les autres mécanismes de financement ne sont peut-être pas encore disponibles.

Au cours des 10 dernières années, l'Union européenne a progressivement amélioré sa capacité d'appuyer les efforts de consolidation de la paix dans

les régions déchirées par la guerre dans le monde entier. Aujourd'hui, l'Union européenne est l'un des principaux participants aux activités de consolidation de la paix et elle œuvre de concert avec l'ONU, l'Union africaine et d'autres acteurs. Le renforcement constant de ces partenariats, en particulier avec l'ONU, est une priorité absolue pour l'Union européenne.

Le rapport du Secrétaire général fournit de nombreuses recommandations utiles pour renforcer les capacités de l'ONU en matière de consolidation de la paix. Il est pleinement conforme aux efforts louables que déploie le Secrétaire général pour améliorer globalement la cohérence, l'efficacité et l'obligation redditionnelle des opérations de l'ONU sur le terrain. L'Union européenne s'engage à appuyer ce programme de changement dans toutes les instances intergouvernementales compétentes, ainsi qu'au niveau des pays.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Nouvelle-Zélande.

**M. McLay** (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La Nouvelle-Zélande s'associe aux autres délégations pour vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat spécial. Nous remercions également le Secrétaire général pour son rapport (S/2009/304) sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit – rapport qui confirme le rôle essentiel que joue l'ONU pour combler les nombreuses failles de l'action internationale dans les situations de conflit.

Le rapport insiste à juste titre sur la période délicate du lendemain des conflits, moment où les cercles vertueux peuvent passer à l'action pour jeter les bases d'une paix durable. Bien souvent cependant, nous avons échoué dans ce domaine, puisque près de 30 % des conflits qui se sont terminés par un règlement négocié ont repris dans les cinq années suivantes.

Le temps est un élément essentiel au lendemain d'un conflit. Une paix fragile peut rapidement se détériorer si les dividendes de la paix ne sont pas rapidement visibles. La disponibilité des équipes d'experts qui peuvent être déployés et commencer à travailler avec un préavis très court est un pas essentiel vers la mise en place d'une action plus complète et mieux coordonnée.

Le rythme de déploiement des missions telles que l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au

Darfour, où moins de 35 % des postes civils internationaux avaient été attribués un an après sa création, et la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad, dont le taux de disponibilité des postes à pourvoir était de 91 % au bout d'un an, est un motif de grave préoccupation. Ces chiffres sont saisissants et déprimants. Ils contribuent à plaider en faveur de la création de capacités de réserve civiles et de la réforme de la gestion des ressources humaines de l'ONU.

Nous avons constaté avec plaisir que le rapport reconnaît également que l'ONU doit améliorer sa coordination, tant sur le plan interne qu'avec les acteurs nationaux et internationaux. L'adoption d'une philosophie unique doit prévaloir dans les efforts de consolidation de la paix de l'ONU comme dans tout autre domaine. Les responsables de l'ONU dans les pays – la population sur le terrain – doivent se voir accorder plus de pouvoir et d'appui par le Siège pour atteindre leurs objectifs les plus immédiats et les plus souvent urgents. Des responsables compétents, aidés par des délégations bien définies dotées de la liberté d'agir rapidement et de façon décisive, pourraient sauver des vies, gagner du temps et protéger des infrastructures et des institutions essentielles au processus de consolidation de la paix.

Le rapport reconnaît également la nécessité de procéder rapidement à des examens pour évaluer les capacités existantes et les exigences les plus immédiates en matière d'appui extérieur. Le développement des capacités, quand il est nécessaire, ne doit pas être intégré à une stratégie de sortie. Il doit commencer immédiatement.

La Nouvelle-Zélande suit avec un grand intérêt les travaux de la Commission de consolidation de la paix. Sa composition, ses objectifs et ses méthodes de travail offrent des promesses importantes. Cependant, malgré cela, nous attendons toujours de voir des résultats concrets. Nous nous félicitons donc que le Secrétaire général étudie de quelle manière elle pourrait mieux utiliser son potentiel, notamment dans la distribution de ses ressources et la promotion d'une plus grande cohérence.

La Nouvelle-Zélande est favorable à une approche intégrée pour lutter contre les causes profondes du conflit, avec la participation des acteurs locaux dans les domaines de la sécurité, de la diplomatie et du développement. Nous saluons le rapport, qui insiste sur l'importance que revêt le

contexte local dans l'élaboration des stratégies de consolidation de la paix.

La Nouvelle-Zélande a apporté une contribution importante aux activités de consolidation de la paix qui ont un effet sensible sur le terrain. La Mission régionale d'assistance aux Îles Salomon encourage la stabilité, la sécurité et la prospérité à long terme en appuyant un état de droit consolidé, un gouvernement plus efficace, plus responsable et plus démocratique, la croissance économique et l'amélioration de la prestation des services publics. Nous adoptons également une approche gouvernementale globale intégrée pour nos contributions au Timor-Leste et en Afghanistan.

L'image du béret bleu qui s'interpose entre des parties préalablement belligérantes est devenue l'un des succès de l'Organisation. Toutefois, les avantages du maintien de la paix, des cessez-le-feu et des trêves peuvent rapidement être perdus si l'on ne passe pas à l'étape suivante, c'est-à-dire celle de la consolidation de la paix, qui rend la paix à court terme durable en favorisant la démocratie, la direction, la justice, la réconciliation, les droits de l'homme et le développement économique et social.

La Nouvelle-Zélande s'engage à œuvrer avec l'ONU et les autres acteurs pour trouver des solutions plus durables afin d'éviter les conflits à l'avenir. L'ONU doit rester engagée dans la consolidation de la paix autant qu'elle l'est dans le maintien de la paix. L'un est important dans l'immédiat pour mettre fin aux conflits et sauver des vies; l'autre est absolument indispensable pour éviter la reprise des conflits et reconstruire les vies et les sociétés. L'histoire jugera non seulement la manière dont nous avons réussi le premier, mais également celle dont nous avons fait durer le second.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie.

**M. Quinlan** (Australie) (*parle en anglais*): Je vous remercie sincèrement, Monsieur le Président, de me donner la possibilité de m'exprimer aujourd'hui sur ce sujet d'une importance cruciale. Je sais que le temps nous presse, je vais donc résumer ma déclaration.

L'Australie se félicite du rapport (S/2009/304) du Secrétaire général, au même titre que les délégations qui se sont exprimées aujourd'hui. La consolidation de la paix après les conflits est un défi majeur de notre époque. La direction du Secrétaire général est essentielle pour faire progresser les efforts de l'ONU

dans le règlement de ce problème. Son rapport fournit une orientation importante pour améliorer l'efficacité de notre action au lendemain d'un conflit.

Nous adhérons pleinement au principe selon lequel la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit relève de la responsabilité du Gouvernement du pays touché. Il doit y avoir une appropriation locale de tous les efforts. En même temps – et il ne s'agit pas d'une contradiction – un encadrement de l'ONU sur le terrain plus fort et doté de plus de ressources donnera de meilleurs résultats pour le pays partenaire. Afin d'améliorer l'analyse, la planification et la coordination, par exemple, il est nécessaire de renforcer le rôle du bureau du Coordonnateur résident. Nous saluons également la reconnaissance qu'il devrait y avoir une amélioration mesurée de l'obligation de rendre compte de la part des hauts dirigeants de l'ONU.

Nous devons reconnaître l'importance du lien qui existe entre le développement et la sécurité et appliquer une approche intégrée entre les divers éléments de la mission. Nous pensons que l'importance de relations efficaces entre la police, l'armée et les civils doit être pleinement prise en compte pour ceux qui assument des rôles d'encadrement dans les missions et également dans la formation et la préparation des civils déployés.

Nous nous félicitons de ce que le rapport mentionne le rôle que les autorités locales et traditionnelles et la société civile jouent dans le relèvement et le développement. L'expérience australienne dans le Pacifique, de même que celle de la Nouvelle-Zélande, a montré l'importance qu'il y a à appuyer l'encadrement traditionnel – y compris venant de l'extérieur de l'appareil étatique officiel – dans les efforts de relèvement.

Nous nous félicitons également de ce que le rapport souligne les besoins des femmes et des filles. La période qui suit immédiatement un conflit nous offre l'occasion de consolider de nouveaux rôles d'encadrement et d'emploi qui avaient été ravés aux femmes pendant la période de conflit.

Concernant l'architecture internationale, l'Australie se félicite du renforcement du cadre de coopération récemment établi entre la Banque mondiale et l'ONU.

S'agissant des capacités civiles qui peuvent être déployées, nous sommes en train de développer de telles capacités en Australie. Nous attendons avec intérêt de coopérer avec l'ONU et avec d'autres entités

pour entreprendre un examen approfondi de la manière dont il est possible d'élargir et d'approfondir la réserve d'experts civils et améliorer leur interopérabilité.

Pour terminer, je voudrais de nouveau vous remercier, Monsieur le Président, de nous avoir donné l'occasion de participer à ce débat, je voudrais renouveler notre gratitude au Secrétaire général pour son important rapport qui nous a réunis, ainsi que pour les idées intéressantes qu'il a partagées avec nous, et enfin je voudrais souligner notre volonté de poursuivre le travail visant à intensifier tous nos efforts dans ce domaine.

**M. Gutiérrez Reinel** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord souligner le fait que le Conseil de sécurité a programmé ce débat public sur la consolidation de la paix après un conflit, peu de temps après la présentation récente du rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2009/304) au sein du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix et, surtout, peu de temps après l'achèvement de la conférence de haut niveau sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement.

Cette coïncidence est intéressante parce que, dans le contexte actuel de crise financière, le Pérou estime que nous devons déployer des efforts dans le but d'éviter que les processus de consolidation de la paix en soient affectés. Nous devons faire tout notre possible pour que les processus de relèvement rapide dans les pays qui sortent d'un conflit se maintiennent et se renforcent même, malgré ce contexte de crise. Il est bien connu que ces processus rencontrent une multitude de problèmes qui rendent leur démarrage difficile, comme l'absence d'infrastructure dans les pays bénéficiant de la coopération, le manque de personnel de coopération qualifié du fait des conditions de travail et de sécurité qu'offrent les pays qui sortent d'un conflit, ainsi que la lenteur à mettre à disposition des fonds.

De ce point de vue, ma délégation estime qu'il y a de nombreuses étapes à franchir immédiatement pour renforcer les processus actuels de consolidation de la paix. Entre autres, il convient de donner la priorité à l'amélioration de la capacité institutionnelle des gouvernements. Ceci est fondamental, étant donné que les acteurs nationaux sont les véritables protagonistes du développement des emplois et de la mise en œuvre des processus de consolidation de la paix.

Concernant la nature même des conflits, malgré certaines similitudes des facteurs économiques et sociaux constatés dans certains d'entre eux, chaque conflit possède sa propre dynamique interne et externe, ainsi que ses références ethniques, tribales, constitutionnelles ou historiques qui font qu'il n'existe pas deux cas identiques ni deux groupes d'acteurs compétents identiques. D'où la complexité et la grande sensibilité de la gestion et de la conception des stratégies pour les processus de consolidation de la paix.

C'est pourquoi ces processus doivent viser à améliorer la division du travail de façon à favoriser une gestion efficace dans la mise en œuvre des projets, pour favoriser la participation des femmes en tant qu'acteurs importants de tout processus et pour promouvoir une décentralisation de la prise de décision dans les structures des organisations de coopération, de manière à obtenir une plus grande efficacité dans la réalisation des projets.

Ces mesures claires et concrètes permettraient de renforcer les capacités de gestion de tous les acteurs engagés dans les processus de consolidation de la paix et, surtout, d'atteindre un objectif qui fait partie intégrante des processus de consolidation de la paix, c'est-à-dire le renforcement du caractère institutionnel de l'État. Comme on le voit, il s'agit d'un processus comparable aux deux faces d'une médaille qui sont dès lors interdépendantes. C'est pourquoi les mesures doivent être orientées vers ces deux directions, c'est-à-dire promouvoir simultanément et de façon parallèle tant le processus de consolidation de la paix que le processus de consolidation de l'État.

Dans cet exercice, il est important, à la lumière des prévisions mentionnées dans le rapport du Secrétaire général, d'entreprendre une série d'actions visant à combattre efficacement le fossé stratégique qui existe entre les faibles capacités institutionnelles et les retards dans le financement des projets, sans négliger le travail dans trois domaines qui influent sur le processus de consolidation de la paix et le processus de consolidation de l'État, que sont la gouvernance, la sécurité et le développement. Il faut trouver un juste équilibre pour éviter que l'un de ces domaines prenne le pas sur les autres.

En ce qui concerne la coopération internationale, ma délégation estime qu'elle doit être orientée en priorité vers le renforcement du système politique et le règlement des conflits, la formation des cadres civils

ainsi que la conception et la mise en œuvre de projets qui ont une incidence sociale immédiate, ce qui est essentiel pour s'assurer de l'appui de la population locale. Pour ce faire, les institutions financières, dont notamment la Banque mondiale, sont des alliées naturelles dans le déploiement des efforts de consolidation de la paix qui sont essentiels à la réussite des processus.

Tout ceci implique un engagement à moyen et à long terme, la participation de la communauté internationale et l'approbation totale de l'État concerné. Cet engagement peut durer plusieurs années et englober de multiples domaines prioritaires et, dans certains cas, de grande ampleur. Pour cela il est indispensable d'avoir une vision stratégique du processus de consolidation de la paix. D'où la nécessité de créer une alliance entre les forces politiques, sociales, éducatives et économiques de l'État et les acteurs internationaux concernés.

Pour la société engagée dans ces processus de consolidation de la paix, il doit être clair que la coopération internationale vise à renforcer l'exercice de sa souveraineté, dans le plein respect du droit international et des principes de la Charte des Nations Unies, mais que cette coopération est assortie d'un délai et doit suivre un programme comportant des objectifs clairement définis et des buts spécifiques qui assureront sa viabilité.

Avant de terminer cet exposé, je voudrais souligner le travail important accompli jusqu'ici par la Commission de la consolidation de la paix, réitérer l'appui constructif du Pérou au rôle de chef de file de l'ONU et de la Commission dans le travail accompli dans le processus de consolidation de la paix et souligner que mon pays est pleinement disposé à contribuer de manière décisive à ces efforts.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

**M. Loulichki** (Maroc) : Monsieur le Président, le débat que le Conseil de sécurité tient aujourd'hui sur la consolidation de la paix après le conflit est d'une importance cruciale et mérite d'être poursuivi et développé de manière inclusive. Il est d'ailleurs significatif que ce débat se tienne sous votre présidence – la présidence d'un des dignes fils de l'Afrique, notre continent qui continue d'être partie prenante dans l'effort international pour la consolidation de la paix dans le monde.

Le tout récent rapport du Secrétaire général (S/2009/304) sur cette thématique comporte des éléments de réflexion, d'analyse et de prospection des voies à suivre pour combler les lacunes et orienter les efforts de l'ONU vers plus d'efficacité et une meilleure adaptation aux besoins des pays touchés par les conflits. De ce riche rapport, je voudrais extraire quatre éléments fondamentaux qui, aux yeux de ma délégation, revêtent une importance particulière.

Premièrement, les efforts de consolidation de la paix doivent être lancés dès la signature des accords de paix et être intégrés dans la mise en œuvre des opérations de maintien de la paix. Une telle approche permettrait d'engager à temps l'effort de la communauté internationale pour répondre aux priorités des pays émergeant d'un conflit, les aider à la mise en œuvre des accords de paix signés et créer des dividendes de la paix de nature à apaiser les ressentiments des populations et à les aider à retrouver la confiance.

Deuxièmement, l'appropriation nationale, et lorsque je dis « nationale », ce terme inclut aussi bien le gouvernement que la société civile, des processus de consolidation de la paix est fondamentale. En effet, lorsque les gouvernements ou autorités des pays sortant d'un conflit s'approprient le processus, de la conception des stratégies de consolidation de la paix jusqu'à leur mise en œuvre, ils deviennent engagés et assument la responsabilité de la réussite ou de l'échec du processus. Cette nécessaire appropriation nationale demeure cependant insuffisante, sans l'apport de la communauté internationale, États et institutions financières internationales compris, décliné en termes d'assistance financière et technique et de renforcement des capacités.

Le troisième élément fondamental est le financement, qui doit être prévisible, rapide et flexible en vue de la mise en œuvre des stratégies de consolidation de la paix. À cet égard, nous espérons que la récente révision du mandat du Fonds pour la consolidation de la paix permettra d'assurer la flexibilité et la rapidité du décaissement des fonds, en temps opportun, ainsi que leur utilisation optimale.

Quatrièmement, la cohérence et la coordination des actions de la communauté internationale sur le terrain, en vue de produire les résultats recherchés. À cet égard, les compétences et l'expérience accumulées par l'ONU dans ce domaine lui permettent d'assumer un rôle de leadership en vue de canaliser une action

internationale, qui soit adaptée aux besoins des sociétés affectées.

J'avais dit que je mentionnerais quatre éléments, mais je voudrais toutefois en ajouter un cinquième, extrêmement important lui aussi. Il s'agit du rôle des acteurs régionaux dans la mise en place des conditions favorables à la consolidation de la paix dans les pays émergeant des conflits. Vous êtes mieux placé, Monsieur le Président, pour savoir combien l'apport des pays voisins et des groupements régionaux est précieux. En effet, l'expérience continue de démontrer que l'apport des pays voisins et des regroupements sous-régionaux ou régionaux peut soit défaire soit faire une entreprise de construction ou de consolidation de la paix. La contribution privilégiée de ces acteurs régionaux est éminemment importante et doit être assumée de manière engagée et constructive pour réaliser la paix, la stabilité et la coopération régionale.

Le rapport du Secrétaire général souligne avec raison l'importance du relèvement économique, qui doit être intégré en parallèle avec les autres tâches de consolidation de la paix, tels la réforme du secteur de la sécurité, l'état de droit, y compris la protection des droits de l'homme, le renforcement de l'autorité de l'État, et la justice transitionnelle.

Pour terminer, je voudrais souligner le rôle important que joue la Commission de consolidation de la paix. J'y participe depuis environ huit mois, et je vois le travail colossal, très pragmatique et très précieux que cette Commission accomplit en faveur des pays concernés. Depuis qu'elle est opérationnelle, cette Commission joue un rôle extrêmement important dans la conceptualisation des stratégies intégrées de consolidation de la paix, dans l'adoption d'approches spécifiques aux pays inscrits à son ordre du jour, dans la promotion des stratégies intégrées et dans la mobilisation des ressources. Le rôle de la Commission de consolidation de la paix est appelé à être renforcé et mieux intégré dans l'architecture du système des Nations Unies et de ses partenaires, y compris par la promotion d'une interaction régulière et féconde entre cette Commission et le Conseil de sécurité.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne.

**M. Matussek** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer à mes collègues et remercier le Secrétaire général de son rapport (S/2009/304) très utile et opportun. Je voudrais également remercier le

Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Muñoz, de son exposé très complet.

L'Allemagne souscrit pleinement à la déclaration de la présidence de l'Union européenne qui sera faite tout à l'heure par le représentant de la Suède et partage son analyse des défis auxquels est confrontée la consolidation de la paix.

Aujourd'hui plus que jamais, la communauté internationale doit relever le défi consistant à aider les pays qui sortent d'un conflit à retrouver le chemin de la paix et de la stabilité durables. On dit souvent qu'il est presque aussi difficile de gagner la paix que de gagner la guerre. Le fait que dans 30 % des cas, les pays retombent dans le conflit cinq après la signature d'un accord de paix souligne bien l'ampleur de ce défi.

Le rapport fournit une excellente feuille de route nous montrant la voie à suivre grâce à ses multiples recommandations. Je voudrais axer mon intervention sur trois de ces défis qui revêtent une importance particulière.

La première question concerne la prise en main nationale. La prise en charge par le pays concerné est fondamentale pour tous les efforts de consolidation de la paix. Toutefois, au lendemain d'un conflit, cette prise en charge ne saurait être considérée comme allant de soi. Très souvent, les capacités nationales ne sont pas suffisantes pour permettre pleinement au pays d'assumer le contrôle du processus. Il est dès lors crucial de renforcer les capacités nationales pour rétablir les institutions gouvernementales, restaurer l'état de droit, fournir des services de base et répondre aux autres besoins clefs en matière de consolidation de la paix. Nous devons également appuyer les autorités nationales en élaborant très tôt une stratégie assortie de priorités pour s'attaquer aux causes de chaque conflit donné.

Deuxièmement, il est nécessaire que l'ONU dispose sur le terrain d'une équipe de direction efficace et soumise à l'obligation de résultat. Il s'agit là d'une condition sine qua non pour canaliser l'aide internationale fournie à l'appui de la stratégie nationale de départ. De cette manière, nous pouvons apporter une aide opportune et prévisible. Pour avoir une approche globale et cohérente, il nous faudra répartir clairement les tâches et les responsabilités entre les différents acteurs. En particulier, nous devons veiller à ce qu'il y ait une étroite coordination entre l'ONU et la Banque mondiale.

Enfin, il y a le calendrier de l'aide internationale. Nous devons rapidement et efficacement jeter les bases d'une paix et d'un développement durables. À cette fin, il est indispensable que les efforts de consolidation soient lancés le plus tôt possible après la fin du conflit, et autant que faire se peut parallèlement aux efforts de maintien de la paix. Le nouveau mandat du Fonds pour la consolidation de la paix permet un financement plus rapide et plus souple des activités de consolidation de la paix dans les moments cruciaux au lendemain immédiat d'un conflit.

L'Allemagne renforcera notamment ses capacités nationales pour contribuer aux missions internationales de consolidation de la paix. Nous appuierons également les efforts, dans le cadre de l'ONU et des organisations régionales, visant à rendre notre riposte aux conflits plus rapide et efficace.

Nous attendons avec intérêt que la Commission de consolidation de la paix joue un rôle plus important pour faire face aux défis qui se dressent devant nous. L'examen d'ensemble de 2010 sera une bonne occasion pour débattre du rôle et des activités futures de la Commission de consolidation de la paix.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Guatemala.

**M. Rosenthal** (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, pour l'occasion qui m'est donnée d'intervenir dans ce débat que vous avez convoqué à point nommé pour examiner la question de la consolidation de la paix après les conflits. Cette question nous touche de près puisque nous avons vécu des expériences similaires depuis la signature de nos accords de paix de 1996, avec une présence importante des Nations Unies. Je tiens également à remercier le Secrétaire général, M. McKechnie, de la Banque mondiale, et l'Ambassadeur Muñoz pour leurs exposés qui ont sans aucun doute enrichi le débat.

Nous sommes heureux de voir que le Secrétaire général a mis l'accent sur l'importance de la prise en charge nationale, idée centrale de son rapport (S/2009/304). Cette reconnaissance nous paraît essentielle, car un programme de paix ferme et durable ne pourra être mis en œuvre que lorsque les principaux acteurs nationaux se mettront d'accord sur un programme minimal de compromis et de consensus.

Dans le même temps, l'engagement pris de promouvoir une réponse cohérente et efficace de la part

du système des Nations Unies nous paraît utile. À cet égard, nous pensons qu'il importe d'utiliser au mieux le potentiel du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et, à cette fin, nous convenons qu'il faut définir clairement son rôle en tenant compte de la complémentarité qu'il peut avoir avec d'autres organes du Secrétariat.

Nous pensons que la question du soutien plus vaste des bailleurs de fonds bilatéraux et des organisations non gouvernementales, qui doit être cohérent, coordonné et soutenu et qui doit avant tout compléter les efforts déployés pour renforcer la confiance dans le processus de paix, est tout aussi importante. Il est particulièrement crucial d'éviter que ce soutien n'exacerbe les causes du conflit ou ne crée de nouvelles sources de tensions, comme cela a été parfois le cas par le passé.

S'agissant de la proposition relative à une assistance internationale prévisible, nous sommes heureux de constater que le Secrétaire général s'engage à créer de nouveaux systèmes de recrutement de personnel en provenance des régions voisines, de pays ayant des structures socioéconomiques, culturelles ou linguistiques similaires ou qui ont déjà connu un processus de transition après un conflit.

Nous nous félicitons des idées présentées visant à renforcer les capacités de déploiement rapide du personnel, bien que cette proposition reste complexe à nos yeux compte tenu des coûts que pourrait occasionner la mise à disposition permanente de cadres, en particulier pour les pays en développement. Nous sommes certains que l'examen proposé et les informations qui nous seront fournies par le Secrétaire général, conformément aux dispositions pertinentes des résolutions 61/279 et 61/280 de l'Assemblée générale, contiendront des mécanismes plus souples qui permettront d'utiliser les capacités de l'hémisphère Sud.

Le rapport du Secrétaire général nous rappelle l'importance de l'adaptabilité, de l'harmonisation, de la souplesse et de la tolérance au risque des mécanismes de financement pour que le système soit en mesure d'apporter une réponse appropriée. La création de fonds d'affectation spéciale multidonateurs et la mise en commun d'autres mécanismes de financement pour un pays nous semblent être des mesures qui remplissent ces conditions. Cependant, nous demeurons préoccupés par la tendance qui consiste à allouer des fonds préaffectés au détriment

des ressources ordinaires. Le déséquilibre qui en résulte nous semble être la cause principale de l'incohérence du système des Nations Unies.

En ce qui concerne le rôle de la Commission de consolidation de la paix, les propositions du Secrétaire général visant à renforcer le rôle consultatif de la Commission, son rôle de forum de discussion sur l'efficacité de l'aide et l'obligation mutuelle de résultats nous semblent intéressantes. L'examen prévu pour 2010 nous donne l'occasion de tirer les enseignements de l'expérience des premières années d'activité de la Commission et de décider des améliorations éventuelles à y apporter.

Nous sommes heureux de voir qu'il est fait référence, dans le rapport, au Conseil économique et social, même si nous regrettons que cette référence se limite à la question du financement du développement. C'est négliger une des fonctions principales de cet organe, à savoir la coordination des activités des institutions spécialisées et la formulation de recommandations à l'intention de ces institutions, notamment dans le cadre des questions humanitaires et des activités opérationnelles.

Pour terminer, je tiens à faire référence à une question intimement liée au débat d'aujourd'hui, mais ne figurant pas dans les réflexions du Secrétaire général. Il s'agit de l'opportunité de lancer des activités de consolidation de la paix dans des pays qui sont encore en proie à un conflit, en tenant compte de l'importance d'une coordination et d'une mobilisation des ressources efficaces entre la phase de maintien de la paix et celle de consolidation de la paix.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Brésil.

**M<sup>me</sup> Dunlop** (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de l'occasion qui m'est donnée de participer à ce débat public sur la consolidation de la paix après les conflits. Ma délégation remercie l'Ambassadeur Muñoz, Président de la Commission de consolidation de la paix, pour son exposé de ce matin. Nous remercions également le représentant de la Banque mondiale pour sa déclaration.

Le Brésil se félicite du rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2009/304). Il met en avant des idées intéressantes sur la façon d'améliorer l'efficacité de l'ONU dans les situations d'après conflit. Je tiens à

faire, en particulier, des observations sur six questions mentionnées dans le rapport.

Premièrement, nous nous félicitons de l'accent mis dans le rapport sur la prise en charge du processus par les pays. Ce principe devrait être une condition *sine qua non* de toute stratégie de consolidation de la paix. Cependant, la prise en charge par les pays s'accompagne de défis considérables. Les gouvernements manquent souvent des ressources humaines et matérielles nécessaires pour mener à bien les activités les plus élémentaires. Mais on ne saurait prendre de raccourci. Nous devons redoubler d'efforts pour renforcer les capacités locales pour que le pays concerné soit en mesure de tracer sa propre voie vers la paix et le développement.

Deuxièmement, le rapport reconnaît avec raison l'importance des acteurs régionaux dans la consolidation de la paix. Les pays de la région partagent habituellement des valeurs linguistiques et culturelles et, très souvent, des contextes politiques et économiques analogues. Ils sont donc très bien placés pour fournir une aide. En outre, il ne faut pas sous-estimer la contribution du Sud pris en totalité. La coopération Sud-Sud dans la consolidation de la paix après les conflits offre des perspectives fort prometteuses qu'on n'a pas encore pleinement explorées.

C'est en fonction de cette manière de voir que nous devons examiner les propositions du Secrétaire général qui visent à assurer en temps utile un leadership approprié sur le terrain. Les mécanismes d'une capacité civile de réserve pourraient bénéficier de la contribution des acteurs régionaux et des pays en développement. Leur mandat doit inclure, d'abord et avant tout, un soutien aux institutions nationales. D'autre part, comme le rapport l'indique, ils ne devraient pas remplacer les efforts menés en permanence pour améliorer les processus réguliers de recrutement et la gestion des ressources humaines.

Troisièmement, le Secrétaire général a observé qu'il existe des priorités récurrentes dont il faut tenir compte dans la consolidation de la paix. Elles embrassent un large éventail de domaines, depuis le rétablissement des fonctions clefs de l'État jusqu'à la promotion du relèvement économique. Il est en fait nécessaire de fixer des priorités parmi les priorités. Mais la consolidation de la paix est une entreprise multidimensionnelle. Les priorités s'attacheront nécessairement à différents domaines, surtout à ceux de

la sécurité et du développement, où des actions coordonnées et simultanées sont indispensables. Il est vrai que le manque de sécurité entrave le développement économique. Mais il est non moins vrai que la paix ne peut durer au milieu de la misère et du désespoir.

Quatrièmement, nous convenons sans réserve que le financement est la condition première de la consolidation de la paix. Toute stratégie, si perfectionnée et créatrice soit-elle, sera de courte durée en l'absence de financement adéquat. C'est pourquoi nous approuvons l'appel du Secrétaire général à concevoir des régimes de financement novateurs et plus souples, conçus en fonction des besoins spécifiques de la consolidation de la paix. Le Fonds pour la consolidation de la paix a été extrêmement utile et continuera à l'être avec ses nouvelles directives. Mais on y a vu un outil de catalyse qui a besoin d'un financement complémentaire en provenance d'autres sources, cela de manière fiable et continue.

Cinquièmement, nous applaudissons au fait que l'accent porte dans le rapport sur le lendemain immédiat des conflits. Il faut que la population perçoive aussitôt que possible les dividendes de la paix. Un redressement rapide prévient le risque que l'instabilité s'aggrave d'elle-même, ce qui pourrait rendre la situation encore plus difficile et conduire à une reprise du conflit. Le Brésil croit que la Commission de consolidation de la paix peut aussi jouer un important rôle dans les pays au lendemain immédiat du conflit si leur gouvernement en fait la demande.

Cependant, il faut garder à l'esprit que bien des pays où le conflit s'est apaisé voici des années ou bien souffrent de la fatigue des donateurs, ou bien, pire encore, n'ont jamais réussi à obtenir une assistance internationale soutenue. C'est le cas de la Guinée-Bissau et des autres pays actuellement à l'ordre du jour de la Commission de la consolidation de la paix. La Commission a apporté dans ces cas une contribution fort précieuse, en particulier s'agissant de concentrer l'attention de la communauté internationale et de mobiliser les ressources.

Nous espérons – et c'est là mon sixième et dernier point – que les recommandations du Secrétaire général à la Commission de la consolidation de la paix peuvent servir de base à un dialogue approfondi sur la manière de faire progresser encore davantage les travaux de la Commission. Il faut prêter notamment attention aux moyens de bien insérer la Commission

dans le système des Nations Unies et de renforcer sa coordination avec les organes des Nations Unies et les autres parties intéressées, y compris les organisations régionales, les institutions financières internationales, la société civile et le secteur privé. Le processus d'examen de 2010 sera une parfaite occasion d'aborder ce problème, ainsi que d'autres.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Sierra Leone.

**M. Davies** (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : J'ai eu l'occasion de vous féliciter de votre accession à la présidence, Monsieur le Président, en m'adressant à cet organe durant la récente séance consacrée à la situation en Sierra Leone au sujet du Tribunal spécial pour la Sierra Leone. Je voudrais une fois de plus, Monsieur le Président, vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et vous exprimer la sincère gratitude de ma délégation pour nous avoir invités à participer à ce débat.

La reconnaissance de ma délégation va aussi au Secrétaire général pour son rapport détaillé sur le consolidation de la paix au lendemain immédiat des conflits, présenté conjointement au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale (S/2009/304). Je voudrais aussi remercier le Président de la Commission de la consolidation de la paix et les représentants du Programme des Nations Unies pour le développement et de la Banque mondiale pour leurs précieuses communications de ce matin.

La Commission de la consolidation de la paix a été créée pour mobiliser les ressources de la communauté internationale ainsi que pour offrir des conseils et proposer des stratégies en vue du relèvement d'après conflit, l'accent portant notamment sur la reconstruction, le renforcement des institutions et le développement durable dans les pays qui sortent d'un conflit.

Afin d'atteindre ces objectifs, la Commission s'est fixé les objectifs suivants; premièrement, proposer des stratégies intégrées pour la consolidation de la paix et le relèvement; deuxièmement, aider à assurer un financement prévisible pour les premières activités de redressement et un investissement financier soutenu sur le moyen à long terme; troisièmement, étendre la période d'attention de la communauté internationale au relèvement d'après conflit; et, quatrièmement, mettre au point des pratiques optimales concernant les problèmes qui exigent une large collaboration entre les acteurs politiques, militaires, humanitaires et

spécialisés dans le développement. Ainsi, tout examen d'un rapport présenté simultanément au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale doit être mesuré par les paramètres ci-dessus, concernant la satisfaction des priorités des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de la consolidation de la paix.

Quatre ans ont passé, et les stratégies intégrées proposées pour la consolidation de la paix et le relèvement, ainsi que pour la mise au point de pratiques optimales concernant les problèmes qui exigent une large collaboration entre les acteurs politiques, militaires, humanitaires et spécialisés dans le développement, ont sensiblement évolué, comme le rapport dont nous sommes saisis le montre clairement. Les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission continuent de recevoir l'attention de la communauté internationale. Il est absolument capital de porter ces objectifs au niveau supérieur et d'aider à assurer un financement prévisible pour les premières activités de relèvement et un investissement financier soutenu sur le moyen à long terme.

La consolidation de la paix est un puissant mécanisme de prévention des conflits tant dans les sociétés qui ont connu un violent conflit que dans celles qui sont au bord de glisser dans un conflit. Pourtant, les études montrent que les Nations Unies et la communauté internationale ont tendu à investir davantage de ressources dans la résolution des conflits et le rétablissement de la paix que dans l'aspect prévention.

La consolidation de la paix dans les sociétés sortant d'un conflit dépend entièrement des efforts faits et des initiatives prises pour faire face au lendemain immédiat du conflit – phase caractérisée par l'enlèvement complet de ce qui reste d'armes au sein des communautés, par la réintégration dans la société civile des personnes déplacées, des réfugiés et des anciens combattants, et par la fourniture de secours. Ce sont là, selon nous, quelques-unes des composantes essentielles nécessaires pour stabiliser les situations d'après conflit, afin d'ouvrir la voie à diverses initiatives de réforme et divers programmes de relèvement à long terme.

Nous devons garder à l'esprit que si ces facteurs ne sont pas pris en compte, le risque que les sociétés ne retombent dans le conflit peut être imminent. Il vaut aussi la peine de noter que, comme les études l'ont montré, les pays sortant d'un conflit violent courent un plus grand risque de connaître de nouvelles hostilités

dans les cinq à dix années suivant la fin de ce conflit. La stabilité future, le relèvement et le développement durable de ces sociétés pourraient donc avoir pour condition première la mise en jeu rapide et efficace des composantes susmentionnées.

Sur le plan intérieur, la Sierra Leone a fait beaucoup de chemin. Depuis la fin de la guerre, nous avons organisé trois élections législatives, dont la dernière a amené au pouvoir le parti d'opposition, le parti All People's Congress du Président Ernest Bai Koroma. Nous avons récemment procédé à l'examen trimestriel de l'exécution du mandat de Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone. Le rôle de chef de file des acteurs sur le terrain est bien coordonné. Les nombreux cadres stratégiques ont été complètement rationalisés dans le Programme pour le changement du Président Ernest Bai Koroma. La seconde génération de stratégies de réduction de la pauvreté, récemment achevée, ainsi que l'équipe nationale de la Vision commune des Nations Unies, en tant que mécanisme de coordination pour une collaboration avec le Gouvernement ont été mises en œuvre.

Le contretemps que nous avons rencontré à la mi-mars et qui a mis à l'épreuve notre détermination de coexister pacifiquement en tant que nation a été rapidement maîtrisé par le Gouvernement et le Représentant exécutif du Secrétaire général en encourageant les dirigeants des deux principaux partis politiques à assumer la responsabilité de leurs partisans. Cette initiative a remis sur les rails le dialogue entre les deux partis, depuis la situation est redevenue normale.

La réunion de haut niveau convoquée le 10 juin dernier à la demande du président de la réunion spécialement consacrée à la Sierra Leone, du représentant permanent du Canada, de l'Ambassadeur John McKee et du Gouvernement sierra-léonais a contribué à faire avancer le programme de consolidation de la paix en appuyant le Programme pour le changement du Gouvernement et la deuxième phase des stratégies de réduction de la pauvreté et en annonçant la création d'un fonds d'affectation spéciale de 350 millions de dollars pour la mise en place de ces cadres stratégiques. Le Gouvernement a lancé un appel à une réponse positive et l'attend à présent, lors de la prochaine réunion du Groupe consultatif qui se tiendra à Londres, au mois de novembre.

Au nom du Gouvernement sierra-léonais, je voudrais exprimer notre sincère gratitude pour l'engagement sans faille de l'ONU, de nos partenaires bilatéraux et de la communauté internationale en Sierra Leone et leur détermination de consolider la paix et la démocratie pour mettre la Sierra Leone sur la voie du développement durable.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Uruguay.

**M. Álvarez** (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais féliciter le Conseil d'avoir convoqué ce débat sur un sujet aussi important. La consolidation de la paix au lendemain d'un conflit est une question essentielle pour assurer la paix, la sécurité et les conditions minimales de développement humain pour des millions de personnes qui sont sorties ou sont en train de sortir d'un conflit et pour éviter que cela ne se reproduise.

À cet égard, l'Uruguay souhaiterait saisir cette occasion pour souligner certains aspects contenus dans le rapport (S/2009/304) présenté ce matin par le Secrétaire général, et que nous trouvons particulièrement pertinent.

Sans aucun doute, le point le plus frappant dans ce rapport a trait à la nécessité d'apporter une meilleure coordination et une meilleure cohésion au sein du système des Nations Unies et, en dehors de celui-ci, aux efforts de consolidation de la paix. Ce point, ainsi que la nécessité d'aborder ce sujet dans une perspective plus complète, qui tienne compte des divers domaines primordiaux pour stabiliser un pays et commencer à avancer avec assurance sur le chemin du développement économique et social, sont essentiels pour que les efforts de consolidation de la paix réalisés par la communauté internationale soient efficaces et durables.

Dans ce sens, nous sommes convaincus que la Commission de consolidation de la paix constitue un instrument fondamental pour améliorer la situation actuelle, et nous espérons que le processus d'examen de 2010 créera un climat propice pour que cette instance puisse s'engager pleinement dans le domaine de la coordination.

À cet égard, il convient de souligner que la Commission de consolidation de la paix se distingue en étant probablement la seule instance intergouvernementale qui rassemble les pays en développement et les pays développés pour leur

permettre d'examiner ensemble les questions de la consolidation de la paix et de la reconstruction, qui établit un lien aussi bien entre les aspects politiques que ceux qui touchent à la sécurité et au développement, qui s'engage si intensément dans des pays concrets et qui est dotée d'une légitimité probablement inégalée.

Par ailleurs, nous approuvons sans réserve plusieurs des notions soulignées dans ce rapport, comme la nécessité de renforcer l'appropriation nationale et de donner la priorité aux besoins propres du pays, ce qui s'accompagne d'un renforcement de la capacité nationale dès le départ.

De même, nous apprécions le fait que les points relatifs à la sécurité, aspect sans aucun doute indispensable pour fournir un cadre de stabilité minimal, ne sont qu'un domaine dans lequel le Secrétariat a proposé de faire des progrès considérables dans les prochains mois. L'appui aux institutions gouvernementales qui assurent des fonctions essentielles, la réinsertion des personnes qui retournent dans leurs foyers, la création rapide d'emplois, la reconstruction de l'infrastructure de base et plusieurs aspects relatifs à la relance économique sont des activités aux priorités équivalentes et sans lesquelles la consolidation de la paix ne peut être viable.

Comme nous l'avons déjà dit au cours d'autres débats thématiques, il nous paraît important également que l'instauration de dialogues et de processus de paix soit inclusive et représentative, et nous sommes d'avis que les organisations régionales peuvent jouer un rôle positif en la matière.

Du point de vue d'un pays en développement, qui a activement coopéré au maintien de la paix, ainsi qu'à des activités de relèvement rapide, principalement par la mise à disposition de ressources humaines courageuses, nous apprécions spécialement l'accent mis sur la nécessité que l'ONU tire davantage profit des compétences existantes dans l'hémisphère sud pour contribuer au travail de consolidation de la paix. Nous espérons à cet égard que l'idée formulée par le Secrétaire général dans son rapport se réalisera, à savoir créer de nouveaux systèmes de recrutement de personnel pleinement préparé, provenant des pays en développement. L'Uruguay, tout comme le reste de notre région, possède des ressources humaines précieuses qui peuvent servir dans les divers domaines clefs de la consolidation de la paix.

En rapport avec ce que je viens de dire, je souhaiterais aborder un autre sujet dont l'absence dans le rapport du Secrétaire général a attiré notre attention. Il s'agit de l'appui fourni par le personnel militaire déployé dans les opérations de maintien de la paix, pendant cette première phase précisément, lorsque se produit la transition vers une étape de consolidation, ou lorsque les deux processus, maintien et consolidation, se déroulent simultanément.

Il ne faut pas sous-estimer le rôle du personnel de maintien de la paix en tant qu'acteurs dans la consolidation de la paix. Il faut tirer profit de l'appui que ce personnel peut apporter dans des domaines clefs comme l'instauration de la sécurité et le renforcement de l'état de droit, y compris dans des domaines tels que le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, ainsi que la réforme dans le domaine de la sécurité et même l'élargissement de l'autorité de l'État. Il faudrait également tenir compte de l'incidence positive des projets à effet rapide. Il s'agit de plus de 100 000 hommes et femmes déployés dans 16 missions, qui peuvent apporter une contribution décisive au cours des premières étapes de la restauration de la stabilité.

Enfin, comme il a été clairement dit dans ce rapport et au cours de ce débat, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir en matière de mécanismes de gestion, de financement et de coordination de la consolidation de la paix. Cela est évident, étant donné que cela fait relativement peu de temps que cette Organisation a entrepris des efforts systématiques et institutionnalisés dans ce domaine. C'est pourquoi l'Uruguay pense qu'il est extrêmement opportun de saisir cette occasion pour renouveler notre appui à la Commission de la consolidation de la paix et tirer profit de son prochain examen en 2010 pour pouvoir ainsi la renforcer et la transformer en un outil encore plus efficace pour l'Organisation.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège.

**M. Brevik** (Norvège) (*parle en anglais*): La Norvège se félicite du rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2009/304). Nous approuvons pleinement l'accent mis sur l'appropriation nationale et sur la nécessité de répondre aux demandes des pays visant à renforcer les capacités nationales et locales.

Le rôle de l'ONU doit être de coordonner les efforts internationaux. Pour s'acquitter de cette tâche, l'équipe de pays des Nations Unies doit pouvoir

recruter rapidement du personnel et l'affecter aux fonctions appropriées sans devoir passer par des règles et règlements administratifs laborieux. La Norvège appuie donc la recommandation du Secrétaire général par laquelle il demande aux États Membres d'approuver les mesures de réforme relatives aux ressources humaines.

Nous nous félicitons également que le Secrétaire général ait pris l'initiative de créer au Siège des Nations Unies un mécanisme de haut niveau pour veiller à ce que les équipes de direction et d'appui appropriées soient en place le plus tôt possible.

Bien que le rapport soit très complet, la Norvège aurait apprécié que les rôles des différents secteurs soient décrits plus en détail. Nous pensons que le manque de définition des responsabilités entraîne un manque d'obligation de résultat. Nous espérons vivement que les efforts dans ce domaine se poursuivront à l'avenir.

Même si des progrès considérables ont été réalisés en matière de planification stratégique d'ensemble, d'importantes difficultés subsistent pour ce qui est de coordonner les efforts aux plans sécuritaire, politique, humanitaire et en matière de développement dans les situations d'après-conflit. Le rapport évoque ce dilemme fondamental en indiquant que l'équipe de direction de haut niveau des Nations Unies est chargée d'assurer la cohérence stratégique et l'existence de liens appropriés avec tous les dispositifs pertinents. Toutes les entités du système des Nations Unies devraient renforcer le dialogue et la coordination et devraient être encouragées à éviter les doubles emplois, le manque d'efficacité et les retards dans le lancement des opérations. Les États Membres doivent jouer un rôle de chef de file pour ce qui est d'exiger et d'appuyer ces améliorations.

À cet égard, la Norvège salue les mesures prises pour améliorer les relations de travail entre l'ONU et la Banque mondiale grâce à l'Accord-cadre de partenariat. Ce dernier revêt une importance cruciale, et nous espérons qu'il améliorera la coordination stratégique et l'impact collectif des activités des Nations Unies et de la Banque mondiale sur le terrain.

La Commission de consolidation de la paix devrait jouer un rôle plus central pour veiller à ce que la communauté internationale soit un partenaire plus fiable des Gouvernements des pays qui sortent d'un conflit. Le rôle de la Commission de consolidation de la paix tendant à promouvoir une plus grande

cohérence et des synergies entre les différentes entités du système des Nations Unies et les autres partenaires devrait être renforcé. Il est indispensable que le Bureau d'appui à la consolidation de la paix dispose des ressources suffisantes pour appuyer la Commission de consolidation de la paix et gérer le Fonds pour la consolidation de la paix de manière efficace.

Comme l'indique le rapport, le Fonds pour la consolidation de la paix devrait mettre davantage l'accent sur les activités prioritaires de la consolidation de la paix. Jusqu'à présent, le Fonds a essentiellement appuyé les activités de consolidation de la paix menées à une étape ultérieure au lieu de faciliter une approche rapide, souple et plus tolérante du risque axée sur la période qui suit immédiatement le conflit.

Le rapport du Secrétaire général propose un programme visant à renforcer l'intervention de l'ONU au lendemain d'un conflit et à faciliter celle de l'ensemble de la communauté internationale de manière plus rapide et plus cohérente. Pour que ce programme soit efficacement mis en œuvre, il faut que les États Membres fassent preuve de volonté politique, qu'ils définissent des priorités et qu'ils octroient les ressources suffisantes. Je voudrais réaffirmer l'attachement de la Norvège au renforcement des mécanismes de consolidation de la paix existants et notre appui aux recommandations qui figurent dans le rapport.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

**M. Singh Puri** (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui. Nous examinons une question qui, selon nous, touche à la raison d'être de l'Organisation des Nations Unies. Je voudrais aussi me féliciter du rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2009/304), qui constitue la base de notre débat d'aujourd'hui.

Le rapport présente plusieurs conclusions et recommandations importantes, au premier rang desquelles la nécessité d'un engagement international plus cohérent et plus efficace pendant la brève période qui suit la cessation d'un conflit et la mise en œuvre d'un processus de paix, et la tâche plus complexe visant à faire en sorte que ces processus se poursuivent comme prévu. À l'évidence, il existe deux niveaux d'intervention à l'appui d'un processus de paix. Le premier est le niveau national et local, et le second est

le niveau régional et international. Ces deux processus doivent aller de pair.

Cela dit toutefois, il existe aussi plusieurs éléments de détail qui méritent l'attention. Il s'agit, entre autres, de la nécessité de veiller à ce que les interventions d'appui extérieures s'attachent à engranger les dividendes de la paix, à développer les capacités nationales et à élargir les capacités économiques de base, de façon à ce que l'excédent de main-d'œuvre, en particulier les jeunes, puisse exercer une activité rémunérée.

De tels efforts doivent reposer sur la reconnaissance de la complexité des situations d'après-conflit. Les processus et les accords de paix ne s'attaquent pas tous aux causes sous-jacentes des conflits. De même, tous les acteurs locaux ne sortent pas indemnes de la brutalité des conflits. Pourtant, nous devons travailler de manière pragmatique avec les acteurs et les conditions sur place, tels qu'ils sont et non tels que nous souhaiterions qu'ils soient. De ce point de vue, il importe de veiller à ce que les priorités soient fixées au plan local. Il est politiquement ingérable et stratégiquement périlleux que la communauté internationale se mêle de fixer elle-même les priorités nationales. Une paix durable exige une véritable prise en charge nationale et non un processus qui ne serait contrôlé par le pays concerné que dans les périodes de difficulté.

Il est donc fondamental que dès le départ, les efforts de consolidation de la paix soient axés sur le développement des capacités et des compétences du Gouvernement concerné afin qu'il puisse fournir des services. Sans cela, il ne peut y avoir de prise en main nationale, de développement ni même de paix durable. Les pays du Sud peuvent apporter à cet égard une contribution particulière, pour ce qui est de fournir une formation et des services ainsi que les technologies appropriées. Ces possibilités doivent être étudiées plus avant.

Dans le même temps, il faut redoubler d'efforts pour harmoniser les activités nationales et internationales dans les instances multilatérales. Une meilleure harmonisation et une plus grande coordination peuvent nous permettre de mener des interventions et des initiatives plus cohérentes sur le terrain. Cela suppose une meilleure cohérence horizontale et verticale. En somme, les efforts de la communauté internationale doivent être plus cohérents afin d'intégrer les initiatives parfois disjointes menées

sur des questions multisectorielles dans le cadre de la consolidation de la paix. Trop souvent, les efforts bien intentionnés de la communauté internationale tendent à avoir des objectifs contradictoires, compromettant ainsi l'effort collectif.

De même, il est nécessaire d'avoir également une coordination verticale, en particulier au sein de l'ONU et de ses programmes et organismes, afin de veiller à ce que l'objectif commun s'accompagne d'une feuille de route claire pour y parvenir. La coordination et les consultations entre l'ONU et les institutions financières internationales, en particulier la Banque mondiale, doivent être étendues.

Le rapport reconnaît clairement que si nous voulons que l'ONU joue un rôle de chef de file dans le processus de consolidation de la paix au lendemain d'un conflit, nous devons faire davantage pour améliorer son efficacité. Il est bien entendu positif que le rapport reconnaisse ces lacunes. Il importe également que le rapport admette implicitement qu'en soi le pouvoir fédérateur considérable de l'ONU ne suffit pas. C'est pourquoi, le chapitre V du rapport évoque longuement des moyens par lesquels l'ONU ainsi que ses fonds et programmes pourraient contribuer plus efficacement au processus. Évidemment, comme les professionnels sur le terrain seront mieux à même d'évaluer l'efficacité possible de telles mesures, il sera peut-être nécessaire de mettre en place des réformes plus approfondies en temps voulu.

Je tiens à terminer en insistant sur le fait qu'il faut examiner la question complexe de la consolidation de la paix après les conflits et en débattre plus avant. Nous devons être capables d'élaborer pour ce débat un cadre conceptuel qui cherche à répondre à certaines questions plus vastes portant sur les objectifs et les principes d'une intervention internationale pour consolider la paix après les conflits. Ce débat doit poser les questions suivantes : comment le relèvement rapide s'articule-t-il dans le continuum du maintien de la paix à la consolidation de la paix? À quel moment le passage du maintien de la paix à la consolidation de la paix, de la consolidation de la paix à l'instauration durable de la paix et au développement a-t-elle lieu?

Nous devons également nous demander comment l'investissement international, aussi bien sous la forme d'argent que de volonté politique, peut être renforcé pour appuyer les activités de consolidation de la paix. Dans ce contexte, il faut de toute évidence élargir le rôle de la Commission de consolidation de la paix et

renforcer son partenariat stratégique avec le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social.

J'attends avec intérêt de pouvoir poursuivre ce dialogue sur ce sujet dans cette enceinte ou dans d'autres instances du système des Nations Unies.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à la représentante de la Thaïlande.

**M<sup>me</sup> Chaimongkol** (Thaïlande) (*parle en anglais*): Au nom du Gouvernement et du peuple thaïlandais, je tiens à féliciter chaleureusement la délégation ougandaise pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Je tiens également, Monsieur le Président, à vous remercier sincèrement pour l'initiative que vous avez prise d'organiser ce débat opportun du Conseil de sécurité sur la question fort importante de la consolidation de la paix après les conflits.

Tout comme d'autres délégations qui ont déjà pris la parole, le Gouvernement thaïlandais partage l'attachement de la communauté internationale à cette question essentielle et est disposé à travailler avec ses partenaires pour aller de l'avant de façon à aider les personnes travaillant sur le terrain. À cet égard, ma délégation tient à saisir cette occasion pour faire part au Conseil de ses vues sur la question.

Premièrement, la Thaïlande se félicite du rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2009/304) et tient à remercier le Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour son travail remarquable. Nous pensons que le rapport fait bien de mettre l'accent sur l'action rapide et la prise en charge du processus de consolidation de la paix par le pays. Le rapport met en lumière les graves lacunes s'agissant des efforts de consolidation de la paix et présente des recommandations utiles sur la façon de renforcer l'action de l'ONU, ainsi que la coopération internationale dans ce domaine.

Deuxièmement, la Thaïlande soutient le renforcement du rôle de chef de file et de coordination joué par l'ONU pour ce qui est de la consolidation de la paix. L'ONU étant la plus grande organisation internationale avec des institutions spécialisées couvrant un vaste ensemble de questions et avec un partenariat étroit avec diverses organisations de la société civile sur le terrain, elle est, à notre avis, bien placée pour faire participer tous les acteurs pertinents et rendre plus efficace la coopération et plus cohérente

l'action, aussi bien au niveau politique que sur le terrain, pour appuyer les priorités et les stratégies nationales de tous les pays concernés. Grâce à une vision commune et un mécanisme de coordination cohérent entre les organismes des Nations Unies, les bailleurs de fonds et d'autres acteurs pertinents, nous serons plus à même de répondre aux besoins et aux priorités spécifiques de chaque pays et d'utiliser au mieux des ressources limitées.

Troisièmement, la Thaïlande estime qu'il faut faire face en même temps aux défis dans le domaine de l'économie et de la sécurité et leur accorder la même importance lorsque nous établissons les priorités de la consolidation de la paix. La sécurité et le développement sont étroitement liés et ne peuvent être considérés séparément. Il importe de garder à l'esprit qu'il n'y a pas de solution toute faite ou de formule pour reconstruire une société qui sort d'un conflit. Chaque situation est unique et chaque cas a ses dynamiques propres qui, tout comme les exigences et les intérêts contradictoires de toutes les parties concernées dans une société donnée, doivent être pleinement prises en compte lorsque l'on établit les priorités et les stratégies d'un pays. En d'autres termes, le processus doit partir de la base et du terrain pour pouvoir être durable.

Quatrièmement, pour promouvoir la prise en charge nationale du processus et parvenir à une paix durable sur le long terme, la Thaïlande estime que l'expertise et les ressources locales devraient être mobilisées et que les capacités de gestion des ressources des pays devraient également être renforcées. Lorsque l'on demande à des experts internationaux de donner des conseils et de fournir des services sur le terrain, l'équilibre et la représentation géographiques devraient être prises en compte. Et, au début du processus de consolidation de la paix, les acteurs pertinents doivent avoir à l'esprit un objectif final. Il importe d'insister sur le fait que la consolidation de la paix n'est pas un processus perpétuel, mais un appui au début d'un processus qui conduira à une paix et à un développement durables.

Cinquièmement, la Thaïlande estime que les acteurs régionaux peuvent fortement influencer sur le processus de paix et qu'il est indispensable de faire participer ces acteurs clés aux efforts de consolidation de la paix. Nous encourageons donc la tenue de consultations plus étroites et plus systématiques, et un plus grand partage des expériences, entre l'ONU et les partenaires régionaux pertinents, tout au long du

processus de consolidation de la paix, et ce dès le début.

Nous reconnaissons également que la contribution positive que la coopération Sud-Sud et les partenariats trilatéraux peuvent apporter pour aider les pays sortant d'un conflit, tout en gardant à l'esprit l'avantage comparatif du partage de l'expérience entre pays en développement et ceux qui ont des structures sociales, culturelles ou politiques similaires, avec l'appui de la communauté des bailleurs de fonds.

Sixièmement, la Thaïlande appuie fermement la recommandation du Secrétaire général selon laquelle le Conseil de sécurité devrait examiner plus activement comment les avis de la Commission de consolidation de la paix peuvent contribuer à ses travaux durant son examen des situations d'après conflit. Nous appuyons également l'opinion du Secrétaire général selon laquelle, pour les pays inscrits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, les rôles respectifs du Conseil et de la Commission doivent être perçus comme complémentaires et en parallèle, et non comme successifs, d'une manière qui réduirait le rôle de la Commission durant les phases initiales lors desquelles sa contribution peut être précieuse.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que la Thaïlande est fermement attachée à la consolidation de la paix et appuie vivement une approche holistique de la question de la paix et de la sécurité. Nous pensons qu'à l'heure de la mondialisation et d'une interdépendance de plus en plus prononcée, il est impératif d'avoir une approche globale des conflits – aussi bien en amont qu'en aval. La prévention des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix doivent toujours être considérés comme un tout. Nous sommes déterminés à appuyer le travail de l'ONU dans ce sens. Nous attendons avec intérêt la tenue de consultations constructives qui prépareront l'examen des arrangements de la Commission de consolidation de la paix en 2010, avec pour but de renforcer sa contribution aux efforts de consolidation de la paix.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

**M. Haroon** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour l'accession de l'Ouganda à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous vous sommes reconnaissants de l'occasion qui nous est donnée de participer à l'examen du rapport du Secrétaire général

sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2009/304).

Nous remercions le Secrétaire général pour son rapport, qui contient une analyse objective des défis et des opportunités dans le domaine de la consolidation de la paix après les conflits. Bien que les défis présentés dans le rapport ne soient pas nouveaux, la valeur ajoutée de ce rapport réside dans sa nouvelle perspective et le nouvel élan qu'il a donné à la recherche de solutions à ces problèmes d'une manière plus efficace et plus opportune. En tirant les enseignements du passé, examinant de plus près les réalités et les attentes sur le terrain et grâce à des consultations approfondies, le rapport présente un programme qui peut guider notre action collective pour répondre aux besoins de pays sortant d'un conflit en matière de consolidation de la paix, d'une façon plus cohérente, efficace et prévisible.

Alors que le rapport met l'accent sur les deux premières années après la fin des hostilités principales, il convient de noter qu'il aborde un large éventail de questions de politique et d'outils pratiques d'une manière qui envisage une perspective élargie et à long terme de la consolidation de la paix. Toutefois, puisque le risque d'une retombée dans le conflit dans les cinq ans est avéré, il importe que la communauté internationale soit particulièrement vigilante et fasse le nécessaire au lendemain d'un conflit.

Il est vrai que les défis sont immenses pendant cette période, mais les espoirs et les aspirations des populations touchées par le conflit le sont aussi. Elles sont résolues à saisir l'occasion de la paix et à tourner une nouvelle page pour avancer vers un avenir meilleur, plus sûr et plus prospère. C'est ce qui doit se passer. Ce sont ces personnes qui ont le plus d'intérêt que l'on réalise la consolidation de la paix et qui ont le plus à perdre dans le cas contraire. Il est donc logique qu'elles assument la direction et la prise en charge totales de ce processus.

Cependant, étant donné que les pays sortant de conflit se retrouvent dans des situations complexes et précaires, et manquent le plus souvent des capacités et des ressources nécessaires pour relever seuls les défis, il incombe à la communauté internationale de les aider à jeter les bases d'une paix et d'un développement durables. Ce partenariat est la clef du succès de la consolidation de la paix. Il n'est pas surprenant que le rapport du Secrétaire général soit articulé autour de ces piliers de la prise en charge nationale, avec la bonne

gouvernance et les objectifs honnêtes et sincères qui sont essentiels. Il doit également prévoir la participation de partenariats internationaux, dotés de fonds suffisants et de la volonté de comprendre, pas de dominer.

Aujourd'hui, la consolidation de la paix est une composante établie de l'approche globale de la prévention et du règlement des conflits. C'est une manifestation directe du lien qui existe entre la paix et le développement. Les principes généraux d'une consolidation de la paix efficace sont généralement reconnus. Comme l'a observé le Secrétaire général, elle comporte une vision stratégique qui se fonde sur des priorités nationales clairement définies et convenues, et une action cohérente et concertée secondée par les capacités et les ressources nécessaires dans le cadre de cette stratégie.

Nous sommes convaincus que, pour réussir, cette entreprise doit être concentrée sur la population, chargée de répondre aux besoins et aux circonstances spécifiques, et élaborée pour renforcer la confiance et l'appui accordés par la population au processus de paix. Les objectifs principaux de rétablir la sécurité, promouvoir des processus politiques et une réconciliation ouverts, récolter rapidement les dividendes de la paix et renforcer les capacités nationales de gouvernance, de relèvement économique et de développement doivent tous être sensibles à la dimension humaine de la consolidation de la paix.

Si l'on s'accorde généralement sur les principes et les objectifs de la consolidation de la paix, le principal défi est de la mettre pleinement en œuvre. Le véritable test en ce qui concerne le rapport du Secrétaire général sera la mise en œuvre de ses recommandations. Cela exige surtout une volonté et un engagement politiques, non seulement de la part des acteurs nationaux mais également des partenaires internationaux, afin de faire valoir et de mettre en œuvre une stratégie commune et non pas une stratégie divergente. Si ces derniers doivent faire preuve d'une plus grande compréhension et d'une plus grande flexibilité pour adapter leur appui aux priorités nationales et éliminer les conditionnalités, les acteurs nationaux doivent également assumer les responsabilités et les valeurs de gouvernance qui correspondent à la prise en charge et inspirent confiance à tous les partenaires.

Le Secrétaire général a raison de dire – et ceci est extrêmement important – que l'investissement dans le

renforcement des capacités nationales doit faire partie de la stratégie d'entrée plutôt que de cette idée maintenant bien connue est largement utilisée, la stratégie de sortie. Il faut en priorité définir, exploiter et maîtriser les capacités civiles disponibles sur le plan national avant d'avoir recours à l'expertise régionale et internationale nécessaire. Je voudrais maintenant rappeler à mes collègues ce qu'a déclaré M. Brahimi au sein même de ce Conseil, le 20 mai 2008 :

« Nous devons disposer d'autant de fonctionnaires internationaux qu'il nous en faut pour faire le travail, pas un de plus. Dans le cadre de la mission, nous devons, à titre individuel et collectif, avoir pour objectif de travailler d'emblée pour mener efficacement à bien le travail. » (*S/PV.5895, p. 10*)

Le déficit le plus important concerne cependant le financement et les ressources. Les diverses recommandations contenues dans le rapport et visant à mobiliser un financement rapide, souple et prévisible nécessite l'appui et la coopération des États Membres, en particulier des donateurs, ainsi qu'une collaboration approfondie des institutions financières internationales, qui n'ont pas été d'une grande aide pour cette institution par le passé et qui doivent faire preuve d'une plus grande souplesse opérationnelle dans les programmes d'aide aux pays sortant d'un conflit, compte tenu de leur situation désespérée et de leurs circonstances particulières.

En ce qui concerne le renforcement de la prise en charge et des capacités nationales, il est également extrêmement important que la majeure partie des fonds soit fournie par l'intermédiaire du gouvernement. Il serait néanmoins opportun d'accorder de l'attention, dès les premiers stades, à la mobilisation de fonds internationaux, notamment grâce à une meilleure gestion et à l'exploitation des ressources naturelles pour le profit d'un pays et de sa population.

La consolidation de la paix est une entreprise complexe qui intègre des efforts parallèles et coordonnés dans les domaines sécuritaire, politique, humanitaire et du développement. L'ONU, avec ses mécanismes à large assise, ses capacités et son expertise, est bien placée pour coordonner et diriger l'action internationale dans ce domaine, avec l'appui d'autres partenaires, en particulier la Banque mondiale.

Nous nous félicitons de l'engagement pris par le Secrétaire général de renforcer les efforts de consolidation de la paix de l'ONU. La Commission de

consolidation de la paix, avec sa composition unique et son mandat spécifique, joue un rôle central dans ces efforts. Le renforcement de la Commission et la pleine utilisation de son potentiel sont donc essentiels pour réaliser les objectifs de l'ONU en matière de consolidation de la paix. Pour ce qui est des actions efficaces au lendemain d'un conflit, il serait plus pertinent que la Commission de consolidation de la paix soit intégrée dès les premiers stades de l'engagement de l'ONU, en particulier lorsque des missions intégrées de maintien de la paix sont déployées. La Commission a également un rôle essentiel à jouer dans le suivi du rapport du Secrétaire général. La pleine mise en œuvre du rapport entraînerait également l'engagement et la contribution de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.

Pour terminer, je voudrais dire que le succès des efforts de consolidation de la paix sera en fin de compte mesuré à l'aune des progrès accomplis et des résultats sur le terrain, pas simplement en fonction des capacités d'organisation dont nous devons faire preuve ici. Nous espérons que ce débat, qui fait pour nous partie du processus lancé au sein de la Commission de consolidation de la paix la semaine dernière, contribuera à la réalisation du même objectif, qui est au cœur de l'excellent rapport du Secrétaire général.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Bangladesh.

**M<sup>me</sup> Jahan** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux précédents orateurs et vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat sur la consolidation de la paix après les conflits, sujet qui mérite une attention internationale accrue, en particulier dans le contexte des défis complexes et variés auxquels font face les pays sortant d'un conflit.

Dans le même ordre d'idées, ma délégation voudrait saluer le rapport (S/2009/304) du Secrétaire général dont nous sommes saisis sur la question de la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. Nous remercions également le Président de la Commission de consolidation de la paix et les représentants du Programme des Nations Unies pour le développement et de la Banque mondiale pour les importants exposés qu'ils nous ont présentés aujourd'hui.

Nous voudrions insister sur le fait que la Commission de consolidation de la paix doit jouer un

rôle de premier plan dans la consolidation de la paix après les conflits. La Commission, en harmonie institutionnelle avec le Fonds pour la consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, doit agir en tant que principal organe responsable de la coordination d'activités de consolidation de la paix cohérentes et intégrées, comme l'envisageaient les résolutions fondatrices 60/180 de l'Assemblée générale et 1645 (2005) du Conseil de sécurité.

En même temps, nous voudrions souligner l'importance d'une relation plus étroite entre la Commission de consolidation de la paix, le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Dans le contexte de l'examen, en 2010, du mandat de la Commission de consolidation de la paix, nous attendons avec intérêt de travailler avec toutes les parties intéressées sur la manière d'améliorer et renforcer ce mandat afin de le rendre plus efficace.

Ma délégation appuie sans réserve l'accent mis dans le rapport du Secrétaire général sur le principe que les sociétés sortant d'un conflit doivent prendre en charge leur propre destinée. Dans l'intention d'atteindre cet objectif, nous appelons les partenaires internationaux à prêter leur soutien financier, technique et politique à une stratégie nationale convenue d'un commun accord, qui tienne essentiellement compte de la prise en main nationale et des priorités nationales. Nous soulignons aussi la nécessité pour toutes les stratégies et interventions d'après conflit de répondre aux besoins des femmes; des jeunes, en particulier des ex-combattants; et des enfants, y compris les enfants soldats le cas échéant.

Nous soulignons avec force la nécessité d'un renforcement des capacités nationales dès le premier jour afin d'instaurer une paix durable de nature à prévenir toute rechute dans le conflit. À cet égard, il faut prendre en compte les capacités nationales existantes.

Le Bangladesh encourage aussi la participation de la société civile et des organisations non gouvernementales (ONG) dans les activités de développement au niveau local. Nous croyons que cela pourrait en fait contribuer sensiblement au processus de réalisation d'une croissance économique durable, conduisant ainsi à la paix et au développement durables dans les pays sortant d'un conflit.

Dans ce contexte, je voudrais mentionner le fait que l'une des principales ONG du Bangladesh, qui conduit de vastes opérations et interventions dans les

domaines de la santé, de l'éducation et de l'agriculture, ainsi que des projets de développement du microfinancement, a récemment commencé à intervenir dans les processus de reconstruction de pays sortis d'un conflit comme le Sud-Soudan, le Libéria et la Sierra Leone. La même organisation apporte depuis 2002 de très précieuses contributions à la reconstruction de l'Afghanistan, cela au milieu de redoutables difficultés. On pourrait y voir un exemple idéal de coopération Sud-Sud réussie.

La recommandation du Secrétaire général concernant une capacité civile qualifiée et susceptible d'être rapidement déployée mérite un examen détaillé. Toute initiative tendant à créer une telle capacité appelle un débat approfondi dans des instances plus largement ouvertes, comme le Comité spécial des opérations de maintien de la paix et la Commission de consolidation de la paix.

Nous réaffirmons l'importance d'un mécanisme de financement plus rapide et souple, aussi bien que d'un financement prévisible. Ils sont de la plus haute importance pour le soutien des autorités nationales et locales s'agissant d'offrir de bonne heure un dividende de la paix.

Nous accueillons favorablement les initiatives du Secrétaire général tendant à rationaliser la coordination entre le Siège, les Représentants spéciaux du Secrétaire général, les équipes de pays des Nations Unies, les gouvernements et la Commission de consolidation de la paix. Si nous reconnaissons la nécessité d'un leadership des Nations Unies sur le terrain au lendemain immédiat du conflit, nous voudrions souligner que ces activités ne doivent pas miner la prise en main nationale du processus de consolidation de la paix. Bien plutôt, il faut s'efforcer de faciliter, promouvoir et compléter le mécanisme de renforcement des capacités propre au pays et la prise en main du processus.

À cet égard, nous voudrions souligner la nécessité d'harmoniser et consolider encore plus les initiatives dirigées par les Nations Unies, au sujet desquelles il convient sans doute de tenir compte des enseignements tirés des missions de maintien de la paix intégrées mandatées par le Conseil de sécurité.

Enfin, nous soulignons avec force la nécessité d'instaurer une synergie accrue entre les opérations de maintien de la paix et les activités de consolidation de la paix, car beaucoup des éléments importants du processus de consolidation de la paix – par exemple, désarmement, démobilisation et réinsertion, réforme du

secteur sécuritaire et état de droit – dérivent directement des opérations de maintien de la paix mandatées par le Conseil de sécurité.

Nous croyons que, si l'on veut que la consolidation de la paix réussisse au lendemain immédiat d'un conflit, il faut mettre l'accent sur l'identification des approches sensibles au contexte qui permettront d'entamer un dialogue politique national durable visant à une réconciliation entre les parties au conflit, cela avec la participation de toutes les parties intéressées. Il est essentiel que ces approches se préoccupent d'identifier les priorités nationales clefs, et l'intervention des femmes dans ce processus constitue un élément capital. Il faut maintenir l'unité de vision au moment de concevoir un mandat clair et coordonné visant à définir le rôle directeur des organes des Nations Unies sur le terrain. Dès le début, il faut prêter attention à éviter les activités faisant double emploi et veiller à un emploi efficient de ressources limitées.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

**M. Terzi di Sant'Agata** (Italie) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord saisir cette occasion d'exprimer mes sincères remerciements à la présidence ougandaise du Conseil de sécurité pour avoir pris l'initiative d'organiser ce débat crucial sur la consolidation de la paix et pour nous inviter à prendre la parole. Je voudrais remercier le Secrétaire général de son rapport opportun (S/2009/304) et de ses observations. Je voudrais aussi remercier de leurs importantes communications l'Ambassadeur Heraldo Muñoz, Président de la Commission de consolidation de la paix; M. Jordan Ryan, Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la prévention des crises et du relèvement au Programme des Nations Unies pour le développement; et M. Alastair McKechnie, Directeur du Groupe des pays fragiles et touchés par un conflit à la Banque mondiale.

Je tiens à m'associer à la déclaration prononcée par la présidence suédoise de l'Union européenne.

Comme l'a souligné le Secrétaire général, la phase d'après conflit offre un moment crucial pour aider les pays auparavant engagés dans un conflit à trouver une voie vers le retour à la normale. Mais, durant la recherche de cette voie, la situation demeure souvent fluide, et la paix fragile. Comme le Secrétaire général l'a justement exprimé, un juste équilibre est nécessaire pour trouver le moment approprié et l'ordre adéquat des priorités. Une approche coordonnée est

donc nécessaire, comme le sont aussi la définition de priorités claires, la disposition d'outils souples et de ressources humaines et financières susceptibles d'être rapidement déployées.

Cela étant, la révision des termes de référence du Fonds pour la consolidation de la paix vient à son heure. La communauté internationale dans son ensemble doit collaborer à ce processus aux niveaux multilatéral et bilatéral. Il faut concevoir la consolidation de la paix comme un processus unique auquel chacun peut participer et contribuer de manière intégrée. Tel est l'esprit dans lequel le Sommet mondial de 2005 a décidé de créer la Commission de consolidation de la paix.

L'Italie accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général, car il représente une véritable feuille de route pour les activités à accomplir au lendemain d'un conflit – un véritable document directif pour tous les acteurs impliqués. Le principe de la prise en main nationale est fondamental. L'intervention en matière de consolidation de la paix doit être ancrée au niveau national – de nouveau, comme l'a affirmé le Secrétaire général –, avec l'intervention de tous les acteurs impliqués. Il s'agit donc d'un processus inclusif sensible aux demandes de la société civile.

On doit aussi souligner le rôle fondamental des organisations régionales et sous-régionales – en particulier, l'Union africaine –, de même que la nécessité d'instaurer des formes de collaboration au sein de l'ONU. Il est nécessaire d'améliorer l'efficacité et la cohérence des réponses du système des Nations Unies, en même temps que le concept d'un leadership responsable des Nations Unies sur le terrain.

Pour être efficaces, des activités de consolidation de la paix exigent la capacité de déployer aussi des experts civils. Nous sommes encouragés par l'évaluation positive portée sur la Force de police permanente, ce qui constitue une utile référence pour édifier une capacité permanente en matière d'état de droit. À très juste raison, un autre examen a été proposé concernant la manière dont les Nations Unies peuvent aider à élargir et approfondir le réservoir d'experts civils.

La Commission de consolidation de la paix a été créée en 2005 pour combler l'écart entre le maintien de la paix et le redressement après un conflit. Elle joue un rôle central en introduisant de la cohérence dans le relèvement des pays qui sortent d'un conflit. C'est pourquoi il a été décidé que la Commission de

consolidation de la paix devrait être un organe consultatif non seulement de l'Assemblée générale, mais aussi du Conseil de sécurité.

Le Secrétaire général a fait une suggestion intéressante tendant à ce que le Conseil de sécurité examine plus activement les avis de la Commission de consolidation de la paix. Nous approuvons cette suggestion. Il s'agit là d'un élément important qui vise à renforcer le rôle consultatif de la Commission vis-à-vis de l'ensemble du système des Nations Unies et de l'organe ayant la responsabilité principale de la définition des mandats et de la gestion des conflits.

Notre approche de la consolidation de la paix vise à encourager la stabilisation politique et démocratique tout en stimulant la croissance économique. Dans ce cadre, l'aide fournie par l'Italie au secteur énergétique en Sierra Leone est l'une des illustrations des possibilités qui s'offrent à nous. Un autre exemple concerne la lutte contre la drogue et le crime, un effort qui est essentiel pour consolider la paix. Pendant son mandat au Conseil de sécurité, mon pays a promu activement l'inclusion de ces aspects dans les mandats des Bureaux des Nations Unies en Sierra Leone et en Guinée-Bissau, et il a contribué à plusieurs initiatives en faveur de la réforme du secteur de la sécurité et de l'état de droit menées par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau.

Mon pays a l'intention de renforcer son appui technique aux activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) en Afrique de l'Ouest. Une équipe spéciale composée d'agents de police de la Guardia di Finanza, la police des douanes italiennes, sera déployée à Dakar dans le cadre du programme de renforcement des capacités de police mis en place par l'UNODC pour lutter contre le trafic illicite de drogues.

En tant que présidente du G-8 cette année, l'Italie s'est activement employée à honorer l'engagement pris par le G-8 à Sea Island et à Hokkaido. La déclaration des dirigeants du G-8 a mis l'accent sur la nécessité d'adopter une approche globale en matière de maintien et de consolidation de la paix. Au cours de la réunion du G-8 à Trieste, organisée juste avant la réunion de L'Aquila, les ministres des affaires étrangères du G-8 se sont félicités du rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit,

dont nous débattons aujourd'hui, et ont encouragé tous les acteurs concernés à examiner ses recommandations.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

**M. Park In-kook** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui. Je me félicite également du rapport (S/2009/304) détaillé et plein d'idées intéressantes du Secrétaire général et de l'exposé qu'il a fait ce matin sur les cinq éléments clefs.

La période qui suit immédiatement un conflit se caractérise par un ensemble tout à fait particulier de défis et de possibilités. Cette période est extrêmement délicate et fragile. Les toutes premières mesures prises durant cette phase sont cruciales car elles façonnent et déterminent tout l'avenir du processus de paix. Il n'est pas exagéré de dire que cette possibilité d'établir durablement la paix dépend fondamentalement de la manière dont est gérée la période qui suit immédiatement le conflit. Ma délégation se félicite du rapport du Secrétaire général qui apporte une réponse au défi ainsi posé et elle souscrit pleinement aux recommandations qu'il contient. Nous espérons qu'elles seront pleinement et rapidement mises en œuvre, et je voudrais, à cet égard, souligner les points suivants.

Premièrement, nos efforts de relèvement initial devraient viser essentiellement à obtenir des effets rapides sur le terrain. Au lendemain d'un conflit, des demandes gigantesques tendent à se faire jour dans presque tous les secteurs de la vie politique, sociale et économique, alors que les capacités nationales pour satisfaire ces demandes doivent être restaurées, puisqu'elles ont été presque entièrement détruites pendant le conflit. À ce stade, nos efforts devraient donc être axés sur la satisfaction des besoins les plus immédiats et les plus urgents et sur les priorités de la consolidation de la paix.

Entre autres outils, les projets à effet rapide se sont avérés essentiels dans ce domaine. L'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire est l'une des missions des Nations Unies à avoir recouru activement à cet outil avec succès. Ma délégation espère que les projets à effet rapide seront intégrés davantage dès les premières phases de nos stratégies de consolidation de la paix.

Deuxièmement, les équipes de direction intégrées et les experts de l'ONU doivent être présents sur place

le plus tôt possible. Dans cet esprit, ma délégation se félicite des recommandations du Secrétaire général visant à créer des mécanismes de direction de haut niveau et des équipes d'appui qui soient présents sur le terrain dès les premières phases critiques. Je salue également la recommandation tendant à élargir les groupes d'experts civils pouvant être déployés rapidement.

Bien que les efforts de consolidation de la paix doivent être spécifiques à un pays donné, dans de nombreux cas, les étapes initiales au lendemain du conflit laissent apparaître des priorités récurrentes. Ma délégation espère que, grâce à l'expérience acquise et aux enseignements tirés jusqu'à présent, nous serons en mesure d'élaborer des panoplies d'outils prêtes à l'emploi pour répondre à ces priorités récurrentes.

Troisièmement, le rôle et les capacités des acteurs non étatiques et de la société civile doivent être reconnus et pris en compte dans le processus de consolidation de la paix. Comme le souligne le rapport, nous espérons que les Volontaires des Nations Unies joueront un rôle de catalyseur pour mobiliser les capacités civiles afin de reconstituer le tissu social. En outre, il convient de veiller tout particulièrement à ce que les femmes participent au processus, comme nombre de mes collègues l'ont souligné aujourd'hui tout au long du présent débat.

Quatrièmement, des partenariats stratégiques entre l'ONU et la Banque mondiale ainsi que les autres institutions financières internationales sont indispensables, mais il faut aussi instaurer des partenariats plus cohérents avec les organismes de développement, et principalement le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). La participation de ces organismes à un stade précoce garantira le passage sans heurts des phases initiales de l'après-conflit à la consolidation de la paix et en définitive au développement économique durable à plus long terme. Les compétences du PNUD à l'appui des capacités nationales seront aussi déterminantes pour la rapide remise en état des capacités nationales. En outre, la façon dont nous pouvons faire en sorte qu'il y ait un effet de synergie entre les bureaux intégrés pour la consolidation de la paix et les équipes de pays des Nations Unies est une autre question qui mérite une attention particulière.

Cinquièmement, comme l'Ambassadeur Muñoz l'a souligné à juste titre ce matin, nous recommandons que le Conseil de sécurité examine plus activement les

avis de la Commission de consolidation de la paix. On constate de plus en plus que les soldats de la paix sont aussi les premiers à agir en faveur de la consolidation de la paix. De plus, les mandats des missions de maintien de la paix en cours recouvrent clairement des activités de consolidation de la paix, comme l'illustre le cas de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. En conséquence, nos débats sur les missions de maintien de la paix devraient intégrer plus étroitement l'aspect consolidation de la paix, en particulier pendant les phases initiales.

Enfin, je voudrais souligner que la prise en main nationale est un principe essentiel du processus de consolidation de la paix. Les autorités nationales doivent assumer la responsabilité principale de la reconstitution rapide des institutions nationales, du rétablissement de l'état de droit et de la revitalisation de l'économie. La prise en main nationale doit aussi être respectée au moment d'examiner un processus de consolidation de la paix dans les cas où les pays sollicitent un avis. Lorsqu'un pays sortant d'un conflit demande l'avis de la Commission de consolidation de la paix, sa demande doit être examinée le plus rapidement possible, en mettant l'accent principalement sur les intérêts de la population sur le terrain.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Suisse.

**M<sup>me</sup> Grau** (Suisse) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat. Je voudrais souligner trois points relatifs au rapport (S/2009/304) dont nous débattons aujourd'hui.

Premièrement, nous saluons le processus de consultation exemplaire pour ce rapport. Cette manière de procéder illustre bien le rôle catalytique potentiel du Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Pour être effectif, le Bureau doit jouer ce rôle en tandem avec un fort leadership du Secrétaire général. Le Conseil de sécurité a un rôle important à jouer pour soutenir ce tandem en reconnaissant ses fonctions et en les appuyant. Dans sa gestion des missions en particulier, nous invitons le Conseil à consulter davantage la Commission de consolidation de la paix, dont l'atout potentiel consiste en sa capacité de mobiliser les compétences d'une grande diversité d'acteurs.

Nous soutenons l'idée que les présidents des réunions spécifiques à un pays de la Commission de consolidation de la paix soient invités à participer aux travaux des organes subsidiaires du Conseil concernant les pays en question. Nous avons devant nous un

exemple concret des enjeux de la cohérence avec les rapports sur la médiation et sur la consolidation de la paix, ainsi que le document officiel « Nouveaux horizons » sur le maintien de la paix. Pour chapeauter ces efforts touchant à des composantes essentielles et complémentaires du système des Nations Unies, nous souhaiterions voir une note du Secrétaire général élaborant leur complémentarité et nous donnant une vue d'ensemble des divers instruments financiers mis en œuvre. Un financement plus efficace, flexible et prévisible au profit de la consolidation de la paix ne se fera que si la complémentarité des instruments ainsi que la transparence des flux financiers sont considérablement améliorés.

Deuxièmement, le rapport met l'accent sur la nécessité de développer les capacités nationales et régionales, les compétences des cadres supérieurs et des équipes déployés sur le terrain. Ces recommandations sont les bienvenues, et mon pays est disposé à partager l'expérience acquise par le biais de nos propres pools d'experts nationaux.

La crédibilité et l'effectivité de l'ONU dépendent avant tout des compétences de son personnel permanent et d'une sensibilisation aux questions relatives aux conflits de manière transversale au sein des diverses institutions du système onusien. La consolidation de la paix n'est pas l'affaire exclusive d'un pré carré, mais relève de la responsabilité de l'ensemble des acteurs, sous le leadership actif du Secrétaire général.

Troisièmement, l'ONU et de la Banque mondiale ainsi que nos capitales ont le devoir d'apporter au personnel sur le terrain le meilleur soutien possible en construisant un système d'appui plus efficace, cohérent et coordonné. Le rapport nous montre qu'un certain nombre d'instruments existent déjà qui favorisent une approche conjointe dans les situations touchées par les conflits, telles que par exemple l'analyse des besoins après un conflit ou les équipes spéciales intégrées. Nous devons assurer l'usage effectif de ces instruments et ne pas multiplier les rapports et le nombre d'instruments de planification, de surveillance et de suivi. Cet effort doit évidemment se faire conjointement avec les banques de développement, les organisations régionales et la communauté des bailleurs de fonds.

Nous sommes convaincus de l'importance d'une conduite des affaires qualifiée dans les pays concernés, entourée par une équipe solide. Nous souhaiterions à cet égard que les fonds, programmes et institutions spécialisées reconnaissent l'autorité renforcée du

Coordinateur résident sur l'équipe des Nations Unies, en particulier quand il est investi de la fonction d'adjoint au Représentant spécial du Secrétaire général. Nous proposons que le Conseil des chefs de secrétariat prenne une décision dans ce sens.

Je voudrais terminer en soulignant combien il est important que toute amélioration des processus et des institutions soit mesurée par son impact positif au niveau du terrain.

**Le Président** (*parle en anglais*) : À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité, rappelant la déclaration de son président (S/PRST/2008/16); souligne l'importance cruciale que revêt la consolidation de la paix s'agissant de jeter les bases d'une paix et d'un développement durables au lendemain de tout conflit.

Le Conseil accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2009/304), qui représente une contribution importante dans la perspective d'une intervention internationale plus efficace et plus cohérente en la matière. Il se félicite que dans son rapport le Secrétaire général se soit fermement engagé à accroître les efforts de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies et le prie instamment de poursuivre ces objectifs.

Le Conseil souligne qu'il importe que les autorités nationales s'approprient l'entreprise et assument dès que possible la responsabilité de rétablir les institutions de l'État, de restaurer l'état de droit, de revitaliser l'économie, de réformer le secteur de la sécurité, d'assurer la fourniture des services de base et de répondre aux autres besoins essentiels en matière de consolidation de la paix. Il souligne l'importance cruciale de l'action que mène l'Organisation en aidant les autorités nationales à élaborer dès le départ, en consultation étroite avec les partenaires internationaux, une stratégie axée sur ces priorités; et encourage les partenaires internationaux à aligner leur appui financier, technique et politique sur cette stratégie.

Le Conseil souligne qu'il est nécessaire, dans les pays sortant d'un conflit, de mettre en

valeur, à un stade aussi précoce que possible, les capacités nationales présentes sur le terrain et qu'il importe à cette fin de disposer d'experts civils, le cas échéant issus de la région, pouvant être déployés rapidement. À cet égard, il se félicite de la recommandation du Secrétaire général tendant à ce qu'on réfléchisse à la manière dont l'ONU et la communauté internationale peuvent aider à élargir et à approfondir la réserve d'experts civils, en veillant en particulier à mobiliser les capacités des pays en développement et notamment les femmes.

Reconnaissant la nécessité de disposer sur le terrain, dès le départ, de cadres expérimentés et compétents et d'équipes d'appui efficaces au lendemain de tout conflit, le Conseil prie l'Organisation des Nations Unies de redoubler d'efforts à cet égard. Il se félicite que le Secrétaire général ait entrepris de renforcer les pouvoirs des hauts représentants de l'ONU dans l'exercice de leurs fonctions et de les tenir davantage comptables de leur action.

Le Conseil estime indispensable que le système des Nations Unies renforce ses partenariats stratégiques avec la Banque mondiale et les autres institutions financières internationales, achève avant la fin de 2009 l'entreprise de définition des rôles et des responsabilités dans la satisfaction des principaux besoins en matière de consolidation de la paix, procède à intervalles réguliers à leur réexamen, afin de mettre en place les compétences requises pour une intervention rapide et prévisible.

Le Conseil, rappelant sa résolution 1645 (2005), reconnaît le rôle important que la Commission de consolidation de la paix joue en veillant à ce que l'entreprise de consolidation de la paix soit menée de façon intégrée et cohérente; il se félicite des progrès accomplis par la Commission et lui demande de faire davantage place dans son ordre du jour à son rôle consultatif et à l'appui qu'elle apporte aux pays; il attend avec intérêt les recommandations qui seront formulées en 2010, à l'issue de l'examen des résolutions qui l'ont créée, quant aux moyens d'améliorer encore ses interventions.

Le Conseil souligne qu'il est éminemment important pour la consolidation de la paix au lendemain de tout conflit de disposer d'un

financement rapide, souple et prévisible. Il invite instamment les États Membres à concourir à la réalisation de cet objectif en s'appuyant sur les recommandations du rapport, en particulier pour ce qui est de renforcer le rôle du Fonds pour la consolidation de la paix, d'améliorer les pratiques des donateurs de façon à accélérer le financement et à en accroître la flexibilité et de faire appel à des fonds d'affectation spéciale multidonateurs dans le pays même, conçus pour répondre aux besoins des donateurs en matière de financement.

Le Conseil réaffirme qu'il est essentiel de mettre un terme à l'impunité pour que les sociétés se relevant d'un conflit puissent enterrer à jamais un passé fait d'exactions commises contre des civils et pour éviter que de tels actes ne se reproduisent. Il note que les mécanismes de justice et de réconciliation peuvent favoriser non seulement l'établissement de la responsabilité d'individus à raison de crimes graves, mais aussi la paix, la vérité, la réconciliation et la réalisation des droits des victimes.

Le Conseil, conformément à ses résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008), souligne que les femmes et les jeunes peuvent jouer un rôle crucial dans la restauration du tissu social et doivent être associés à l'élaboration et à la mise en application des stratégies de relèvement au lendemain de tout conflit afin qu'il soit tenu compte de leurs vues et de leurs besoins.

Le Conseil réaffirme le rôle dévolu aux organismes régionaux dans la prévention, la

gestion et le règlement des conflits sous l'empire du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies et insiste sur la nécessité de renforcer la capacité de ces organismes en matière de consolidation de la paix au lendemain de conflits.

Le Conseil juge important d'apporter le plus tôt possible une aide à la consolidation de la paix. Il affirme qu'il importe que lui-même aborde rapidement la question de la consolidation de la paix dans ses débats et qu'il importe de conjuguer de manière cohérente instauration de la paix, maintien de la paix, consolidation de la paix et développement, afin de mener une intervention rapide et efficace au lendemain de tout conflit. Il s'efforcera d'appliquer cette approche intégrée et prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts dans ce sens.

Le Conseil invite le Secrétaire général à lui rendre compte et à rendre compte à l'Assemblée générale, dans les 12 mois, des progrès accomplis dans l'action que celui-ci mène pour améliorer les efforts de consolidation de la paix de l'ONU, en tenant compte des vues de la Commission de consolidation de la paix. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2009/23.

Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 17 h 55.*